



**Gestion coordonnée des frontières,
une réalité!**



**Blanchiment d'argent :
halte aux passeurs de fonds!**



**Guichet unique :
défis et opportunités**





smiths detection

bringing technology to life

camions et conteneurs peuvent véhiculer des armes

Les camions et conteneurs peuvent transporter des armes, de la drogue, des clandestins et des explosifs. Aujourd'hui moins de 1% d'entre eux sont inspectés lors de leur passage aux frontières.

Les systèmes d'inspection par rayon X Heimann CargoVision de Smiths Detection sont conçus pour permettre aux Services Douaniers et aux différentes organisations sécuritaires de lutter efficacement contre le terrorisme et la contrebande.

Avec plus de 50 ans d'expérience et plus de 190 systèmes Heimann CargoVision utilisés dans le monde, Smiths Detection offre la réponse idéale à ces menaces.

Nos systèmes fixes, relocalisables et mobiles sont hautement efficaces, performants et parfaitement adaptables à votre environnement. Ils vous garantiront des inspections rapides et efficaces tout en assurant la fluidité du trafic.

Grâce à son unique association de technologies en matière de détection, Smiths Detection vous fournit des produits et services qu'aucune autre société n'est en mesure de proposer.

Nous adaptons nos systèmes à vos besoins spécifiques et présentons la meilleure solution adaptée à vos exigences.

**36 rue Charles Heller
94405 Vitry sur Seine Cedex, France
Tel : 0033 1 55 53 55 55
Fax : 0033 1 55 53 55 35**

www.smithsdetection.com



Sommaire

OMD ACTUALITÉS n° 59 Juin 2009

- 4 Calendrier**
- 5 Editorial**
- 7 Buzz**
- 9 Dossier spécial**
 - Les perspectives de l'OMD en matière de gestion coordonnée des frontières
 - L'expérience de la Nouvelle Zélande
 - Gestion intégrée des frontières au Canada
 - Gestion des frontières dans l'Union européenne
 - Bosnie et Herzégovine
 - Le projet de gestion intégrée des frontières de la CE
 - Le point de vue d'une agence
 - Eclairage d'un représentant du secteur privé
 - Les TIC dans l'environnement transfrontalier
 - La version 3 du Modèle de données de l'OMD
- 31 Flash Infos**
- 36 Zoom**
 - Département des douanes et accises Hong Kong, Chine
- 37 La vie des membres**
- 43 Entretiens**
 - David Hunt (Australie), Président de l'Équipe de projet du Modèle de données de l'OMD
 - Ray McDonagh Chef de l'Administration et du Personnel de l'OMD, sur la modernisation des supports de diffusion des publications
- 46 Point de vue**
 - L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
 - De l'intérêt d'un recueil national des réglementations commerciales
- 49 Evènements**
 - Sixième conférence mondiale sur la sécurité de l'EastWest Institute, Bruxelles (Belgique)
 - 2^{ème} Conférence internationale sur les passeurs de fonds, Bruxelles (Belgique)
 - Conférence PICARD 2009, OMD/INCU, San José (Costa Rica)
 - Le cinquième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, Cancun (Mexique)
 - Conférence Exposition OMD 2009 sur la TI, Marrakech (Maroc)

Directeur de publication
Kunio Mikuriya

Rédacteur en chef
Danielle Maïano

Rédacteurs
Grant Busby
Laure Tempier

Abonnements
Janine Olivier

Publicités



wconews@bb-communication.com

Adresses électroniques

Rédaction & abonnements
wconews@wcoomd.org

Publicités
wconews@bb-communication.com

Editeur
Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgique

Tel. : +32 (0)2 209 94 42
Fax: +32 (0)2 209 92 62
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Il convient de mentionner que les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le **10 août 2009** au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org

D/2009/0448/9

Copyright © 2009 Organisation mondiale des douanes
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org

Remerciements : l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Photos : nos sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Design : www.inextremis.be

Calendrier évènementiel

Les réunions mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Les formations sont quant à elles destinées au secteur privé. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Ce document est mis à jour régulièrement sur le site des Membres de l'OMD sous la rubrique « informations pour les délégués » et sur le site public de l'OMD www.wcoomd.org

Juin

10 - 12	Atelier de formation d'experts pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie
11 - 12	57 ^{ème} session du Sous-Comité informatique
22 - 24	61 ^{ème} session de la Commission de politique générale
25 - 27	113 ^{ème} /114 ^{ème} Sessions du Conseil
29 - 30	Forum Inter-agences sur la gestion coordonnée des frontières

Septembre

14 - 15	Groupe spécial sur les Publications
16 - 18	Groupe de travail du Comité du Système harmonisé
21 - 02/10	44 ^{ème} session du Comité du Système harmonisé
28 - 30	Conférence Picard, San José (Costa Rica)

Octobre

1 - 2	Equipe de projet chargée du Modèle de données de l'OMD
6 - 7	Groupe consultatif du secteur privé
6 - 7	Réunion SAFE (Membres de l'OMD uniquement)
8 - 9	5 ^{ème} réunion du Groupe de travail SAFE
12	7 ^{ème} session du Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée
13 - 14	Atelier de formation sur le Système Harmonisé pour les produits de haute technologie
13 - 14	187 ^{ème} /188 ^{ème} sessions du Comité technique permanent
13 - 14	29 ^{ème} session du Comité de la lutte contre la fraude
15	Réunion conjointe du Comité technique permanent et du Comité de la lutte contre la fraude
19 - 23	29 ^{ème} session du Comité technique de l'évaluation en douane
21 - 22	Atelier de formation sur le Système harmonisé pour les produits chimiques
26 - 27	88 ^{ème} session du Comité financier
28 - 29	Groupe de travail sur les Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Novembre

4 - 6	Conférence mondiale de l'OMD sur « Sécurité et Technologies »
16 - 27	39 ^{ème} session du Sous-Comité de révision du Système harmonisé
17 - 19	Atelier de formation sur les Règles d'Origine
24 - 25	Atelier de formation sur l'Evaluation en Douane et les Prix de Transfert (sous réserve de modification)
26 - 27	Atelier de formation sur le Cadre de Normes, SAFE de l'OMD (sous réserve de modification)

Décembre

1 - 3	5 ^{ème} Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie
7 - 9	62 ^{ème} session de la Commission de politique générale
10 - 11	Conférence sur les structures en matière de recettes fiscales

Cher lecteur,

Fort de 5 années d'expérience dans la réalisation de ce magazine, le Secrétariat a choisi de renouveler le graphisme « d'OMD Actualités » tout en restant fidèle à vos attentes et en proposant un journal de qualité. Les premiers échos qui nous sont parvenus de nos fidèles lecteurs sont très positifs. Nouveautés, innovations, dynamisme, utilité, tels ont été les valeurs qui ont motivé nos choix. Valeurs qui animent au quotidien les activités du Secrétariat. Ainsi, le dossier spécial de cette édition est consacré à la Gestion coordonnée des frontières (GCF), élément fondamental du document prospectif « La douane du 21^{ème} siècle ».



La constitution de cette rubrique a permis de rassembler les expériences de quelques administrations douanières qui se sont lancées dans la mise en œuvre de ce concept et de confronter l'approche de quelques uns de nos partenaires tant en termes de stratégie que de réalisation concrète. Elle permettra d'amorcer le débat qui aura lieu lors des sessions du Conseil au cours de la Table ronde consacrée aux « Fondements de la gestion coordonnée des frontières ». Débat qui s'enrichira les 29 et 30 juin prochains à Bruxelles, au siège de l'OMD, à l'occasion de la conférence sur la GCF. Ces deux événements illustrent pleinement la volonté permanente de l'OMD de dialogue, de concertation, d'échanges d'expériences, de débat d'idées, et d'être « un agitateur de méninges » pour ne pas dire un « Think tank douanier ».

A ce propos, l'OMD en droite ligne du communiqué des participants à la Commission de politique générale en décembre 2008 sur la crise mondiale, a adressé un courrier au G20 pour faire part aux dirigeants les plus influents de la planète des préoccupations de la communauté douanière internationale face aux conséquences de la crise du commerce mondial. Sans vouloir s'approprier certains termes figurant dans la déclaration finale du G20, il est indéniable, que l'appel lancé par l'OMD n'est pas resté « lettre morte » et a été entendu.

Enfin, avant de vous laisser découvrir cette nouvelle édition, j'ajouterais un dernier point. Lors des sessions du Conseil du mois de juin, outre la détermination de l'orientation stratégique de l'OMD, les Directeurs généraux des douanes éliront un nouveau Secrétaire général adjoint qui viendra renforcer l'équipe dirigeante du Secrétariat. Une équipe plurielle, complémentaire et soudée, pour une Organisation transparente, dynamique et performante au service de ses Membres.

Bonne lecture et bonne réflexion.

*Kunio Mikuriya
Secrétaire Général*

SCAN

MORE CARGO.



SECURE

MORE CARGO.

Rapiscan – The Cargo Inspection Leader for Ports, Borders and Customs

When improving security, revenue collection and operational efficiency is critical, top customs, military and terminal operator customers turn to Rapiscan Systems.

Rapiscan's mobile, gantry and portal inspection systems detect a wider range of threats and offer an unmatched combination of image quality, reliability and throughput. Our Eagle® M4500 Series, a family of mobile high energy X-ray cargo inspection systems capable of traveling on public roads, is the latest example of our commitment to high performance.

With 15 years experience, a global installation base and a worldwide service and support network, Rapiscan Systems can meet your most demanding requirements – on time and on budget.

To learn more or to schedule a demonstration, contact us at
+44 (0) 870-7774301 (EMEA) or +1 310-978-1457 (Americas).



*Rapiscan Eagle® M4500 Series
M4507 European model shown.*

• Dernière minute !

→ Pravin Gordhan, ancien Président du Conseil de l'OMD (2001 – 2006), Commissaire de l'Autorité fiscale d'Afrique du Sud (SARS), vient d'être nommé Ministre des Finances par le nouveau Président de la République d'Afrique du Sud. M. Oupa Magashula, assurera l'intérim dans l'attente de la nomination d'un nouveau Commissaire.
www.sars.gov.za

• Coup de cœur !

→ Le Musée de la vie frontalière, ancien presbytère du village de Godewaersvelde (France), rassemble des objets et documents témoignant de l'histoire de la douane et de la fraude d'hier et d'aujourd'hui. Le parcours scénographique permet de présenter des objets de façon documentaire et accessible à tous. A l'aide d'une plaquette illustrée remise à l'entrée, disponible en français, anglais et néerlandais, le visiteur est guidé de façon ludique sur tout le parcours. Sur demande préalable auprès de la mairie, les visiteurs peuvent bénéficier d'une visite guidée au cours de laquelle leur seront livrés des anecdotes et des témoignages sur la douane et la fraude ainsi que des informations sur les traditions frontalières. Le jardin, ancien jardin traditionnel du curé, fera découvrir au visiteur divers espaces thématiques.

Du 1^{er} mars au 31 octobre 2009, le Musée accueille avec le concours de l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI), l'exposition « Contrefaçon sans façon ! » qui avait été présentée à Bruxelles lors des sessions du Conseil de juin 2006.
www.musee-godewaersvelde.fr

• Trophée

→ L'OMD décernera pour la 4^{ème} année, à l'occasion des sessions du Conseil de juin 2009, le trophée de la lutte contre la contrefaçon et de la piraterie. Toutes les administrations Membres de l'OMD ont été invitées à concourir. Les critères de sélection pour l'attribution du trophée vont de la nature et la quantité des marchandises saisies, aux risques encourus en termes de santé et de sécurité du consommateur (dangerosité des produits) en passant par la nouveauté dans les techniques de fraude des contrevenants. Résultat dans le prochain magazine !
www.wcoomd.org

• Accession

→ Le 27 mars 2009, la Géorgie a déposé auprès du Secrétaire général de l'OMD son instrument d'adhésion à la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé). La Convention sur le Système harmonisé entrera en vigueur en Géorgie le 1^{er} janvier 2011, sauf si ce pays décide de notifier une date antérieure.
www.wcoomd.org

• A vos agendas !

→ N'oubliez pas la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, le 26 juin. Elle s'inscrit dans le programme d'action de l'OMD en matière de lutte contre la drogue et les produits précurseurs. Le Secrétaire général a invité les Directeurs généraux des douanes à organiser ce jour là des actions de destruction nationale de stupéfiants et produits précurseurs saisis par leurs services avec pour ambition de faire prendre conscience au plus grand nombre que la drogue est une menace pour la société dans son ensemble, qu'elle n'épargne personne et que nous sommes tous concernés.
www.wcoomd.org

• Une première !

→ L'OMD invite l'ensemble de ses Membres à participer à un concours d'images. L'accent est mis sur le thème « la douane en action au quotidien ». L'objectif est de laisser libre court à la créativité tout en illustrant la diversité des activités des services douaniers sur l'ensemble du globe. Ces photos contribueront aux efforts de l'OMD pour promouvoir le rôle essentiel de la douane en tant que « gardienne des frontières ».
www.wcoomd.org

• Repères

→ Les rapports annuels de l'OMD sur la drogue, le tabac et les droits de propriété intellectuelle seront publiés pour les sessions du Conseil de l'OMD, fin juin 2009. Ils ont été quelque peu « relookés » pour une meilleure lisibilité et utilisation du contenu ainsi que pour répondre aux attentes des Membres.
www.wcoomd.org

• Carnet

→ Le Conseil général de l'OMC est convenu, le 30 avril 2009, de désigner le Directeur général actuel de l'OMC, Pascal Lamy, pour un second mandat de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2009.
www.wto.org

• Nominations

→ Directeurs généraux des douanes récemment nommés: M. E. Pemam (Albanie); M. A. Nasiruddin (Bangladesh); M. W. Vargas (Bolivie); M. Y. Idris (Brunei Darussalam); M. M. Touré (Guinée); Mme D. T. King-Sackie (Liberia); M. B-S. Nwadialo (Nigeria); M. Munir Qureshi (Pakistan); M. C. M. Ramirez Rodriguez (Pérou); M. Ronald Cafrine (Seychelles); M. A. Sesay (Sierra Leone); M. O. Esenov (Turmenistan).

• Actualité

→ La DG Taxation et Union douanière de la Commission européenne a créé une nouvelle section eLearning sur son site Internet. Des clips d'information et des cours complets sur un large éventail de sujets douaniers sont téléchargeables et utilisables gratuitement. D'autres modules seront ajoutés au cours de l'année.
http://ec.europa.eu/customs_tax_elearning

• Nouveautés

→ L'OMC publie une brochure statistique « Profils commerciaux 2008 ». Celle-ci contient des statistiques nationales et commerciales des Membres de l'OMC et des pays qui négocient actuellement leur accession à cette Organisation ainsi que des renseignements à la fois sur les courants d'échanges et sur les mesures de politique commerciale des Membres, des observateurs et de certaines autres économies. Ce document peut être téléchargé sur le site de l'OMC.
www.wto.org

• Info

→ Le cinquième volume du « World Customs Journal » vient juste d'être publié par le réseau mondial des Universités douanières (International Network of Customs Universities - INCU). Ce nouveau numéro aborde comme thème l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'environnement transfrontalier, et présente un certain nombre d'articles qui examinent le sujet sous l'angle de la gestion coordonnée des frontières. Le Journal (Volume 3, numéro 1, mai 2009) peut être téléchargé à l'adresse suivante :
www.worldcustomsjournal.org

Scénario de sécurité
n° 24

Il est 22 h 30 à un poste frontalier.

Un homme attend dans un camion de marchandises de modèle récent, une cigarette à la bouche. Quand on lui demande de s'avancer et de passer par le système d'inspection, le chauffeur, un habitué des lieux, obéit avec assurance. Il sourit, démarre et traverse le portail. Un douanier analyse avec soin trois images sur l'appareil de surveillance du système. Plusieurs anomalies sont clairement visibles sur le pneu de devant, du côté du conducteur. Le douanier sait immédiatement qu'il s'agit d'une grande quantité de drogues. « Monsieur, veuillez sortir de la voiture », dit un autre douanier. Le sourire de l'homme disparaît.

Votre système d'inspection des marchandises trouverait-il les drogues ? Si vous n'avez pas le système Z Portal[®], il ne les trouvera pas. Le système d'inspection à trois côtés du « Z Portal » de AS&E utilise la technologie exclusive « Z Backscatter » pour détecter les voyageurs clandestins, les drogues, les explosifs et autre contrebande, qui apparaissent en blanc brillant sur l'image pour qu'elle soit plus facile à interpréter.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE « Z PORTAL », ALLEZ À WWW.AS-E.COM/ZPORTAL.





Dossier Spécial

La gestion coordonnée des frontières

Lorsque l'on aborde le concept de Gestion coordonnée aux frontières (GCF) il faut prendre en compte des dimensions telles que la collaboration interservices, la coordination, la coopération avec les partenaires commerciaux, la cohérence et la rationalisation des ressources.

Mais le plus délicat n'est pas véritablement de le définir même s'il n'existe pas de système standard, la difficulté réside

dans sa mise en œuvre. Si l'objectif est la simplification des contrôles aux frontières pour que le commerce légitime soit facilité, il ne faut pas pour autant que l'action des États, dans leurs missions régaliennes de contrôles des frontières et tout ce que cela implique, soit entravée.

Ce dossier spécial rassemble les expériences de pays et organisations novateurs, ainsi que les réflexions de certains de nos

fidèles experts et contributeurs, pour que tout un chacun puisse un peu mieux appréhender ce concept et comprenne tout ce qu'il suppose.

Le Président du Conseil, Martyn Dunne, qui habituellement rédige une chronique pour le magazine, a souhaité sur ce sujet de la GCF présenter de façon détaillée l'expérience de l'administration des douanes de Nouvelle-Zélande.

Les perspectives de l'OMD en matière de gestion coordonnée des frontières

En cette période de bouleversement économique mondial, chacun estime qu'il est absolument nécessaire d'améliorer sa situation financière, qu'il s'agisse des gouvernements, des opérateurs commerciaux ou des personnes. Le commerce est l'un des principaux moteurs de performance économique, et l'on considère aujourd'hui que la mise en œuvre d'une stratégie de gestion coordonnée des frontières, créant de nouveaux niveaux d'intégration et de coopération entre les secteurs privé et public, est indispensable pour soutenir les flux commerciaux tout en permettant d'atteindre plus facilement les objectifs économiques et sociaux.

L'OMD a adopté en juin 2008 un document de politique générale intitulée : «La douane au XXI^{ème} siècle, favoriser la croissance et le développement par la facilitation des échanges et le renfor-

Le Partenariat pour la facilitation mondiale du transport et du commerce définit le Concept de gestion intégrée des frontières comme «l'organisation et la supervision des activités des agences présentes aux frontières en vue de résoudre les problèmes communs de facilitation du mouvement des personnes et des biens légitimes tout en assurant la sécurité aux frontières et en se conformant aux exigences juridiques nationales».



cement de la sécurité aux frontières». Cette nouvelle orientation stratégique, qui s'appuie sur 10 éléments constitutifs, considère que la gestion coordonnée des frontières (GCF) est un élément critique du futur environnement commercial mondial. Tout en reconnaissant que les Etats sont pleinement souverains en matière de détermination du cadre de leurs règles, réglementations et politiques au sein de leur territoire et que chaque système national de contrôle aux frontières doit refléter les différents besoins et préoccupations nationaux, l'OMD estime néanmoins que la GCF est essentielle à l'efficacité de la gestion de la chaîne logistique internationale.

Divers services et agences sont chargés d'effectuer les contrôles aux frontières. Dans de nombreux pays, les inspections conduites aux frontières sont multiples : inspections douanières, vétérinaires, phytosanitaires et contrôles de l'immigration pour n'en nommer que quelques-uns. La complexité de l'environnement des frontières exige une méthode structurée permettant de rationaliser les moyens d'applications des réglementations et de synchroniser les stratégies des agences présentes aux frontières. Il est évident que si ces inspections ne sont pas gérées avec efficacité, le temps de dédouanement va s'allonger, les retards des voyageurs s'accumuler, les investissements en service et infrastructure gonflés, et enfin l'augmentation des coûts va pénaliser d'abord les opérateurs commerciaux puis les consommateurs.

Il n'existe pas de système standard de GCF. Les modèles élaborés dans le monde couvrent tout, de l'effort de collaboration mené aux frontières, l'utilisation d'outils et d'installations en commun, la formation commune d'agents à des tâches et fonctions multiples, le partage de systèmes TIC commun, jusqu'à l'intégration totale des services en un département ou agence unique assumant toutes les responsabilités aux frontiè-

res. Le concept de GCF s'étend aussi à la coordination des politiques entre partenaires commerciaux via l'adoption d'instruments et de normes internationales. L'OMD a publié un dossier qui traite des différents éléments à considérer et des mesures nécessaires à prendre lorsque l'on met en œuvre un système de GCF afin de faciliter les transactions frontalières. Par ailleurs, l'Organisation prépare un guide qui contiendra les principaux éléments d'un système de GCF ainsi qu'une liste des outils de l'OMD utiles aux gouvernements envisageant la mise en œuvre d'un système de GCF.

L'OMD dispose déjà de nombreux instruments intéressants pour la GCF :

- L'annexe générale à la Convention de Kyoto révisée de l'OMD sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières couvre tous les éléments essentiels nécessaires à la mise en œuvre d'un système de GCF.
- La Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises assure la normalisation internationale dans le domaine de la désignation et de la codification des marchandises.
- Les Directives relatives à la gestion intégrée de la chaîne logistique contiennent des normes se rapportant aux renseignements préalables concernant les marchandises.
- Les Directives sur les renseignements préalables concernant les voyageurs contiennent des normes se rapportant à la présentation de renseignements préalables sur les voyageurs.
- Le Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial repose sur deux piliers, à savoir, l'organisation de réseaux « douane - douane » et un partenariat « douane - secteur privé ». Un troisième pilier « douane - gouvernement » est en cours d'élaboration. Il prévoit la GCF entre toutes les entités nationales assumant des responsabilités en matière de contrôle aux frontières.



- La Convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (Convention de Nairobi) ainsi que la Convention internationale d'assistance administrative mutuelle en matière douanière (Convention de Johannesburg) constituent la base juridique de la coopération internationale entre administrations douanières. Le Modèle d'accord bilatéral sur l'assistance mutuelle administrative en matière douanière vise le même objectif.
- L'OMD a également été active en ce qui concerne le développement mondial du concept de guichet électronique unique. La version 3 du Modèle de données de l'OMD, qui sera diffusée plus tard en 2009, prend en compte les exigences en matière de données des agences extérieures au domaine douanier. Le Modèle

permettra de soumettre ces données une seule fois et facilitera l'évaluation du risque et le dédouanement.

- L'Etude sur la mainlevée des marchandises (TRS) est un outil de mesure du temps moyen qui s'écoule entre l'arrivée de marchandises et leur dédouanement. Le temps pris pour traiter et analyser les envois à chaque étape intermédiaire est mesuré. L'objectif est d'identifier les goulots d'étranglement et de rechercher des solutions aux problèmes à l'origine des retards dans le dédouanement aux frontières.

Alors que la TRS a été élaborée spécifiquement pour les autorités douanières, sa méthodologie peut s'avérer particulièrement utile pour les autres agences aux frontières et pour le secteur privé, étant donné que la méthode d'analyse qu'elle établit peut s'appliquer à tous. La TRS peut être considérée comme une incitation à entamer le dialogue sur les questions de gestion des frontières entre toutes les parties impliquées.



Pour lancer le débat sur cette problématique, l'OMD organisera à Bruxelles, les 29 et 30 juin 2009, un Forum inter-agences sur la gestion coordonnée des frontières. Son objectif est de faire participer toutes les parties impliquées aux frontières afin de faciliter les discussions et d'étudier comment, à l'avenir, la coopération et la coordination contribueront à l'amélioration des services pour les gouvernements et pour tous les opérateurs commerciaux présents aux frontières.

En savoir +
allen.bruford@wcoomd.org



www.cotecna.com

COTECNA

Cotecna assiste les Douanes dans leur processus de modernisation en développant les services et les outils pour répondre aux besoins des Douanes sur un plan mondial.

Services

- Services scanners
- Système de gestion du risque (SIAR[®])
- Gestion d'entrepôts sous Douane
- Suivi électronique du transit
- Evaluation en Douane (ValueQuest[®])
- Assistance technique
- Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement
- Système de communauté portuaire - Guichet unique

L'expérience de la Nouvelle Zélande par le Président du Conseil de l'OMD



Cette édition d'OMD Actualités se penche sur la gestion coordonnée des frontières, un thème désormais inscrit au programme des administrations des douanes au niveau mondial et qui a pris une importance capitale de par son inclusion dans le document « La douane du 21^{ème} siècle », politique stratégique adoptée par le Conseil de l'OMD lors de ses sessions annuelles de juin 2008.

Il semble y avoir, jusqu'à présent, deux approches générales guidant les dispositifs gouvernementaux de gestion des frontières du 21^{ème} siècle : le regroupement de toutes les fonctions menées aux frontières (Douanes, immigration et quarantaine/sûreté biologique, etc.) en une organisation unique ; et la mise en œuvre de différents types de dispositifs partagés ou coopératifs entre les agences aux frontières, avec un mélange de fonctions communes et de fonctions indépendantes. Ces modèles visent la même fin : la gestion intégrée des frontières (l'intégration avec l'industrie est une autre composante importante, mais ce n'est pas le sujet de cet article). Une différence clé entre ces modèles est peut-être l'objectif que vise l'intégration. Par exemple, certains pays recherchent une plus grande sécurité ; d'autres recherchent de plus grands avantages commerciaux ou, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, efficacité et rentabilité dans la prestation de services.

Travailler ensemble pour parvenir à l'intégration

Alors que l'OMD s'est penchée depuis un certain temps sur la coopération avec le secteur privé, je souhaite me concentrer

sur la collaboration entre les agences aux frontières, un domaine qui a moins intéressé l'OMD jusqu'à présent. Dans notre monde interconnecté, les agences aux frontières doivent travailler ensemble de manière plus étroite que par le passé. Les administrations des douanes se voient souvent attribuées le rôle de leader parmi les agences à la frontière et il est de notre intérêt de comprendre les connexions entre notre travail et celui des autres agences ou, pour les administrations couvrant toutes les fonctions aux frontières, la manière dont les différentes fonctions interagissent. Des recherches récentes en Nouvelle-Zélande sur les différentes façon de travailler entre agences gouvernementales ont révélé que différentes situations entraînent différents types d'engagement. Ces types d'engagement peuvent être classés sur une échelle représentant les degrés de « proximité ». La collaboration est la connexion la plus forte à une extrémité de l'échelle et la coexistence est la plus faible à l'autre extrémité.

Les agences gouvernementales peuvent présenter des degrés d'engagement différents les uns des autres au même mo-

Figure 1 : Echelle de l'intégration intergouvernementale

Description de la relation	Coexistence	Communication	Coopération	Coordination	Collaboration
Formalité de la relation	Informel	←————→			Formel
Soutien de la relation	Sans objet	Facilitateur	Secrétariat tournant	Secrétariat du réseau	Secrétariat formel
Caractéristiques de la relation	Indépendance Pas de communication formelle Politique et services développés en isolation Autonomie intense Préoccupations communes possibles	Information partagée Réunions informelles, ex. échanges web Echange de pratiques irrégulier Autonomie conservée Se retrouver autour d'intérêts communs	Ressources en commun Echanges réguliers de personnels, d'infos & pratiques Formel, ex rencontres en tête à tête Autonomie atténuée Entreprendre des projets communs	Travail en commun Partage sur une base formelle régulière Echanges réguliers & projets spécifiques Autonomie plus atténuée Travailler ensemble sur des projets communs	Responsabilité commune Partenariat formel Politique &/ou pratiques communes Autonomie encore plus atténuée Travailler ensemble sur des objectifs communs

Source : p14, Better connected Services for Kiwis (Des services mieux connectés pour les Kiwis), Institut des études politiques, Nouvelle-Zélande, juillet 2008

ment. Par exemple, même s'il existe des éléments forts de collaboration dans une relation, la collaboration ne s'appliquera pas à chaque aspect du travail de chaque agence. Il y aura des domaines dans lesquels l'engagement est plutôt une coopération ou une coordination, et d'autres qui ne requièrent aucun engagement. Le schéma page précédente (figure 1) illustre l'échelle et décrit ce que chaque niveau représente.

L'expérience qu'a tirée la Nouvelle-Zélande de son travail avec les agences aux frontières a démontré qu'une part petite et très intensive de notre travail collectif relève de la collaboration et que la majeure partie de ce que nous faisons ensemble relève de la coopération et de la coordination. Il est très important de comprendre la différence entre ces types d'engagement pour savoir ce que chacun fait à la frontière, mesurer la quantité d'efforts fournis, savoir qui est le leader, si des normes communes sont nécessaires et comment le travail est financé. L'intégration est importante, non seulement entre nos administrations mais également au sein de ces administrations. La Nouvelle-Zélande a depuis longtemps compris les connexions entre la circulation des personnes, des marchandises et des bateaux franchissant la frontière, et nous avons découvert que nous avons besoin d'une collaboration et d'une coopération internes autant qu'externes. Cette échelle peut par conséquent être utilisée pour nous aider à comprendre le type de connexions dont nous avons besoin pour des situations particulières.

Il existe une recherche croissante sur le fait de travailler en commun pour nous guider, mais rien ne remplace l'expérience même. Je souhaite partager avec vous l'approche collaborative de la Nouvelle-Zélande et de ce que nous enseigne le processus. Bien que cette approche s'inscrive dans le cadre des meilleures pratiques de l'OMD au 21^{ème} siècle qui aspirent à une « approche de gestion très intégrée des frontières avec un soutien politique fort, proportionnel à l'importance des douanes à la frontière », lorsque j'examine le reste du monde, je vois que nous, en Nouvelle-Zélande, réalisons des choses plutôt différemment des autres nations. Quelles en

sont les raisons et que peuvent apprendre les autres administrations de notre approche ?

Composantes du système de gestion de la frontière en Nouvelle-Zélande

Trois principales agences ont des pouvoirs « d'autorité de contrôle des frontières » : le Service des douanes de Nouvelle-Zélande (New Zealand Customs Service - NZCS), le Ministère de l'Agriculture et des Forêts (Ministry of Agriculture and Forestry - MAF)

« Dans notre monde interconnecté, les agences aux frontières doivent travailler ensemble de manière plus étroite que par le passé »

et le Service de l'Immigration du Département du Travail (Immigration Service in the Department of Labour - DoL). Les rôles de ces agences reflètent les caractéristiques de notre nation. La Nouvelle-Zélande est une île, à trois heures et demie en avion de son voisin le plus proche, l'Australie. Nous sommes, par conséquent, dans la position enviable de pouvoir utiliser la frontière comme un point de contrôle significatif non seulement pour des objectifs d'immigration et de douanes mais également pour protéger la flore et la faune uniques de notre pays. La sûreté biologique est très importante économiquement étant donné qu'elle protège les industries primaires qui constituent la majorité de nos exportations. Elle protège notre environnement unique et nous épargne des maladies telles que la fièvre aphteuse et la maladie de la vache folle, nous fournissant dès lors un avantage commercial important. En plus de nos avantages naturels, nous sommes un pays technologiquement développé et nous utilisons la technologie pour nous aider à gérer notre frontière depuis le début des années 80.

La douane est la seule autorité de contrôle aux frontières dont le rôle principal est la gestion des frontières. Elle régule la circulation des personnes, des marchandises et

des bateaux franchissant la frontière de Nouvelle-Zélande, exerce des contrôles à la frontière pour prévenir les entrées et sorties illégales, facilite la circulation pour les négociants et voyageurs légaux, et collecte les recettes. Elle entreprend également un premier traitement de l'immigration dans les ports et aéroports de Nouvelle-Zélande au nom du DoL. Les services de l'immigration du DoL sont chargés de décider qui peut voyager, entrer et séjourner en Nouvelle-Zélande et dans quelles conditions. Ils s'occupent également des demandes de visa et de permis en dehors du territoire, contrôlent tous les passagers voyageant vers la Nouvelle-Zélande à l'enregistrement et entreprennent un deuxième traitement à la frontière. La présence physique limitée du DoL à la frontière est un reflet de notre statut d'île. Le rôle du MAF est d'éviter les risques associés à l'entrée en Nouvelle-Zélande d'organismes non souhaités, d'animaux nuisibles et de maladies. Actuellement chargé du contrôle à 100% de tous les bagages et toutes les cargaisons, le MAF est très présent physiquement à la frontière. Ceci est une démonstration du vif intérêt de notre pays à maintenir la sûreté biologique.



Il existe trois autres agences concernées par la frontière, aucune d'entre elles n'est une autorité de contrôle de la frontière, mais toutes ont des intérêts particuliers dans l'application des formalités à la frontière : le Ministère du Transport (Ministry of Transport - MoT), le Département des Affaires Internes (Department of Internal Affairs - DIA) et l'Autorité de Sécurité des Aliments de Nouvelle-Zélande (New Zealand Food Safety Authority - NZFSA). Le MoT est chargé de la régulation de l'industrie du transport, y compris les exploitants des ports et aéroports, et surveille les organismes de sûreté aérienne



(Aviation Security) et maritime (Maritime NZ) qui fournissent des services de sûreté apparentés où le système de frontière est lié au système de transport. L'interface entre les exploitants des ports et aéroports, ainsi que les compagnies de transport aérien et maritime, avec les agences à la frontière est très importante. Les autres agences sont impliquées dans des procédés particuliers à la frontière : le DIA est chargé des Services de l'Identité pour la Nouvelle-Zélande, y compris la délivrance des passeports, et le NZFSA est chargé de la certification de la qualité des exportations d'aliments. Quinze autres agences ont un intérêt dans l'utilisation du système de gestion de la frontière pour atténuer les risques intérieurs (par exemple, les drogues), pour soutenir la politique nationale (par exemple, la comparaison des données pour les fraudes sur les bénéfiques) et pour offrir des services tels que la transmission d'informations à l'organisme chargé des statistiques (Statistics NZ).

Modèle de gestion collaborative de la frontière en Nouvelle-Zélande

Le gouvernement néo-zélandais paie pour les services de gestion de la frontière, certains coûts étant récupérés auprès des importateurs et des exportateurs quand il est admis qu'il y a un bénéfice pour le privé et le public. Nos services subissent par conséquent la pression des modifications de volumes, ainsi que celle des attentes de l'industrie et des voyageurs qui attendent une prestation de services homogène, effective et efficace. Il y a bientôt deux ans, plutôt que de créer une seule agence à la frontière, la Nouvelle-Zélande a adopté un modèle de coopération et de collaboration à la

frontière afin de mieux gérer ces pressions ; l'Australie a récemment suivi le même chemin, mais avec des dispositifs gouvernementaux différents.

Leadership et gouvernance

Au cœur de notre modèle se trouve le Groupe de Gouvernance de la frontière (Border Sector Governance Group - BSGG) que je préside et qui inclut les Directeurs généraux des organismes suivants : MAF, DoL, MoT, DIA et NZFSA. Le BSGG fournit une vue stratégique d'ensemble, direction et prise de décision sur ce qui touche au domaine de la frontière et ce, avec le soutien d'un petit secrétariat et d'un groupe de hauts fonctionnaires. Un cadre stratégique fournit des directions précises, et l'engagement plus coordonné du BSGG avec les industries intéressées nous permet de prendre en compte dans notre travail la perspective de la chaîne logistique en matière de voyageurs et d'échanges commerciaux.

Direction

Les résultats clés sont une productivité, une efficacité et des services répondant mieux aux attentes. Les moyens clés sont obtenus par la création d'un système cohésif de gestion de la frontière. Ces deux éléments sont exprimés dans la vision et l'objectif du secteur de la frontière :

- Vision – « Obtenir d'excellents résultats de gestion de la frontière pour la Nouvelle-Zélande en pensant et en agissant comme un seul individu ».
- Objectif – « Un système de gestion de la frontière intégré et réceptif qui sert au mieux les intérêts de la Nouvelle-Zélande en facilitant les échanges commerciaux et les déplacements tout en gérant les risques ».

Nous avons développé une stratégie de collaboration du secteur qui décrit la manière dont nous travaillons ensemble et un programme de travail qui reflète les domaines de travail prioritaires du secteur de la frontière.

Fonctionnement pratique

Il existe trois types d'activité dans le secteur :

- Les activités formelles du secteur réparties en quatre programmes de travail

prioritaires : améliorer la facilitation du traitement des passagers et la gestion du risque dans les aéroports ; développer une interface unique/ un guichet unique pour l'échanges commerciaux entre plusieurs agences ; développer une approche sectorielle de la gestion de l'identité ; et développer une approche cohésive des activités du renseignement et de la gestion du risque. Ces programmes demandent beaucoup de main-d'œuvre et représentent ce qui est le plus difficile dans nos activités, en particulier lorsque les initiatives impliquent une collaboration plutôt qu'une coordination.

- Deux principaux développements de systèmes informatiques ; un domaine impliquant une forte intégration. Les douanes et le MAF conçoivent actuellement un système commun révolutionnaire de gestion de la frontière (joint border management system - JBMS) qui satisfera les besoins des deux agences. L'interface commerciale, qui offrira à l'industrie une interface électronique unique avec les agences à la frontière, fait partie de la conception. Le DoL conçoit actuellement un nouveau système d'information sur l'immigration qui se connectera facilement au JBMS pour transmettre et échanger des informations essentiellement au sujet des déplacements transfrontaliers des personnes.
- Des activités informelles et spontanées à la frontière résultant des interactions du personnel de toutes les agences à la frontière qui profite d'opportunités pour mettre en place une meilleure coordination.

Une fois mis en œuvre, les développements des programmes de travail et des systèmes d'information permettront de passer à une autre étape vers l'intégration du secteur.

Un groupe travaillant au maintien d'une vue d'ensemble des programmes de travail, à des activités moins formelles et aux problèmes émergents a été établi sous le nom de Groupe principal de conseil et de coordination (Senior Coordination and Advisory Group).

Par l'instauration d'un climat de confiance, ce groupe organise des discussions libres et franches sur les tensions entre

agences et aborde des questions plus vastes de politique et de fonctionnement affectant le secteur. Il soutient le BSGG en tant que groupe et ses membres individuels informent et conseillent leurs propres directions départementales sur des problèmes et des sujets nécessitant une prise de décision. Le Secrétariat joue un rôle de coordination important dans le secteur, en fournissant un terrain neutre pour un travail commun entre agences. Il est constitué de représentants détachés de la douane, du MAF et du DoL, et cette approche interagences est une vraie réussite. La douane et le MAF ont constitué des groupes internes qui garantissent que la réflexion et le travail du département et du secteur se rejoignent. Ils ont aussi créé de nouvelles missions pour faciliter la coordination interne et externe sur des questions concernant le secteur de la frontière.

Le développement d'approches de la gestion des frontières, de définitions et de normes communes est un domaine de collaboration moins visible mais néanmoins important. Une fois ce développement terminé, cela facilitera grandement tout travail coopératif et collaboratif futur. Les domaines sur lesquels nous travaillons via les programmes de travail sont le cadre du renseignement, les définitions de la gestion des risques, les normes et procédés de partage des informations et les procédés et principes d'identification à la frontière. Le nouveau développement du Centre de ciblage national des douanes (Customs National Targeting Centre) en une ressource pour la frontière, avec du personnel du MAF, du DoL et de Maritime NZ travaillant en collaboration avec les Douanes pour développer notre évaluation collective des risques, est prometteur. Une partie de ce travail implique également nos collègues des agences situées à la frontière australienne, ce qui rend encore plus complexe une tâche déjà difficile.

Pourquoi ce modèle ?

Depuis la fin des années 80, différents rapports ont recommandé un changement structurel, mais aucun changement n'a jamais été appliqué. Ces rapports ont identifié des problèmes similaires dans plusieurs agences travaillant à la

frontière : chevauchement, redondance et lacune pour certaines opérations, et donc inefficacité ; conflits entre les stratégies des différentes agences à la frontière, et opportunités pour une coordination, une coopération, une communication et un partage d'informations améliorés. En 2007, le gouvernement de l'époque a conclu qu'une seule agence ne serait pas nécessairement plus efficace et n'apporterait pas une meilleure coordination étant donné les niveaux requis de connaissances et de compétences spécifiques nécessaires pour entreprendre les principales activités de gestion des frontières. L'engagement du BSGG à réaliser une meilleure intégration à la frontière sans changement structurel a été un autre facteur important.

Qu'avons-nous appris ?

Définition de l'environnement

La Commission des services de l'État (State Services Commission - SSC) de Nouvelle-Zélande a fait la promotion du développement d'objectifs communs entre agences gouvernementales depuis quelques années. Il existe six objectifs de développement pour le secteur de l'État, dont celui des « Agences d'État coordonnées ». Trois facteurs clés ont été identifiés pour une coordination réussie – mandat, systèmes et comportements – qui ont guidé notre réflexion sur ce qui est nécessaire à la réussite de notre secteur. En raison de l'élection d'un nouveau gouvernement en novembre dernier et de la récession mondiale, le secteur de la frontière est encouragé à fournir rapidement des résultats tangibles. Le gouvernement souhaite également voir si la méthode de travail « sectorielle » peut fournir les résultats attendus. Nous sommes sur le point de chercher une réaffirmation du modèle de la part du nouveau gouvernement. Ceci apportera une stabilité à notre approche pour les quelques années à venir. Chose intéressante, nous avons observé qu'une grande partie du travail que nous effectuons ou prévoyons d'effectuer serait nécessaire si une agence unique à la frontière était créée. Ceci est dû au fait qu'une grande partie du changement requis relève de l'ordre du comportemental : en apprendre plus les uns sur les autres

et développer des relations plus approfondies basées sur cette connaissance et sur la confiance.

Pas à pas

Même si l'on peut s'appuyer sur les directives du SSC, il n'existe pas de mode d'emploi pour faire fonctionner notre sorte d'arrangement. En fait, le SSC apprend grâce à nous, étant donné que nous sommes considérés comme un modèle pour des types similaires de travail en commun dans le secteur public en Nouvelle-Zélande. Nous avons dû, par conséquent, reconnaître que certaines choses que nous avons essayées ne fonctionnaient pas, et que nous devions pouvoir estimer si des ajustements étaient nécessaires. Par exemple, pour les programmes de travail formels, nous avons essayé deux approches différentes pour la surveillance et la comptabilité qui visaient à représenter les intérêts inter-agences sans être trop bureaucratiques, et nous n'y sommes pas encore parvenus.

Risque de lassitude

Dans le contexte de la frontière, toutes les agences ont un intérêt dans l'objectif de frontière que j'ai mentionné ci-dessus. Ceci est un peu différent de la priorité de chaque agence concernant sa propre contribution à la gestion des frontières. Un travail collaboratif élargit le cadre de notre attention et notre intérêt. Ce travail est conséquent en raison de l'effort nécessaire pour développer la compréhension et le respect des activités de nos collègues et pour comprendre comment toutes nos activités s'adaptent les unes aux autres. Tomber d'accord sur une marche à suivre peut par conséquent prendre plus de temps que si les différents intérêts étaient gérés par un seul chef de département. Au début, les cadres supérieurs passaient beaucoup de temps en réunions à essayer de déterminer les priorités du secteur et de trouver comment les nouveaux mécanismes fonctionneraient en pratique. Au début, un grand nombre de personnes considérait que « cette histoire de secteur » allait leur prendre trop de temps, et à un moment il a semblé que l'ensemble du processus s'écroulerait sous son propre poids. Le fait de comprendre que nous étions dans un cycle standard de développement de partenariat a été utile.



Customs Engine (CuE) is a software-based e-Customs framework. CuE keeps the economy competitive by facilitating trade, reducing fraud, and increasing duty collection.

In 1890, Henri "Le Douanier" Rousseau created his masterpiece "The Customs Post" that illustrated his leisurely work as a Customs officer. In contrast with the 19th century, Customs authorities now find themselves burdened with paperwork, fighting illegal trade and tax fraud, and dealing with traders of various credibility.

With over 10 years of experience in Customs R&D, Cybernetica knows the business. And it has developed **Customs Engine™**, a highly automated solution tailored for high-volume trading environments.

Although Customs legislation changes frequently, CuE provides tools to respond to and implement those changes without extra IT development. Its strong basis on Service-Oriented Architecture reduces administrative costs and enables smooth integration with existing IT systems.

You'll appreciate the flexibility that allows you to update the system without disrupting organizations, or correct inaccuracies before they cost you money, or spend less time for Customs supervision.

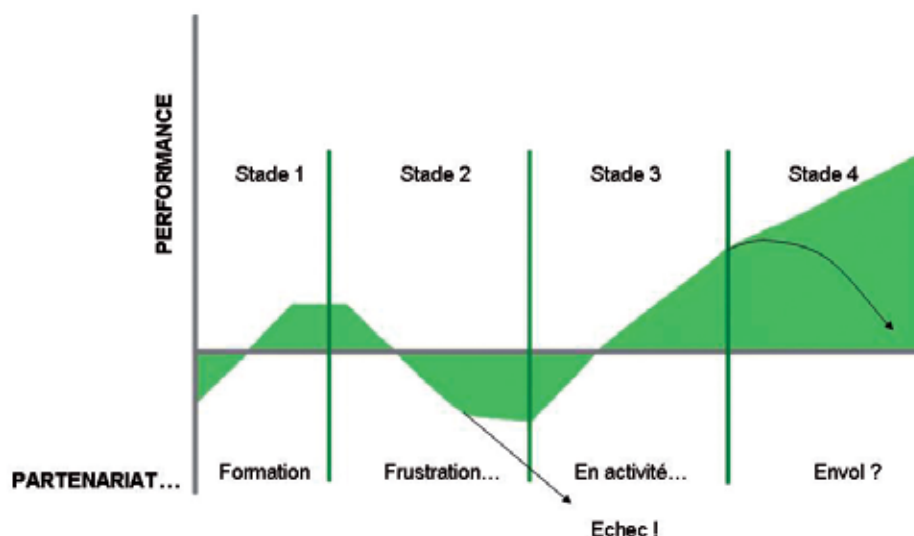
CuE is the cornerstone of a modern Customs organization. With CuE, the guidelines specified in the Revised Kyoto Convention and SAFE Framework as well as requirements set forth in the EU can be made a reality. For one small country, it has already brought savings of millions of Euros a year. Imagine what can it do for you.

Visit our website today
www.customsengine.eu

**Systems that adapt to your needs.
Smart solutions for complex problems.**

Phone: +372 639 7991 (GMT 7AM-15PM). E-mail: info@cyber.ee

Figure 2 : Le cycle de vie d'un partenariat



Source : p14, Better connected Services for Kiwis (Des services mieux connectés pour les Kiwis), Institut des études politiques, Nouvelle-Zélande, juillet 2008

Cela nous a aidé à gérer les pressions à ce moment-là. Le schéma page suivante (figure 2) présente les niveaux du développement d'un partenariat.

Je pense que nous sommes arrivés à une étape où nous devons être en mesure de faire la distinction entre le travail qui doit être collaboratif et le travail qui est mieux géré par l'agence qui a le plus grand intérêt dans ce travail. Ceci nous fournira de meilleurs résultats et ce, dans certains cas, plus rapidement.

Engagement des directions départementales

Le BSGG agit comme une force centrifuge très forte et offre un mécanisme permettant de résoudre certains problèmes persistants « extrêmes ». Nos réunions régulières ont approfondi les relations entre les directeurs de département des agences à la frontière et nous ont poussé à débattre de sujets qui n'auraient pas nécessairement été traités avant, à la fois en groupe et en tête à tête. Cela ne veut pas dire que les débats ne sont pas difficiles parfois, ils le sont. La valeur de notre approche est que nous nous sommes tous engagés à obtenir le meilleur résultat pour la Nouvelle-Zélande et c'est ce sur quoi nous devons nous concentrer.

Implication croisée pour une meilleure compréhension

Les personnes impliquées dans le travail sectoriel se sont beaucoup investies pour obtenir un résultat commun. Le travail est parfois difficile, frustrant et gourmand en main d'œuvre, mais il est également extrêmement satisfaisant. Les gens semblent apprécier d'en apprendre plus sur les agences de leurs collègues et de travailler ensemble pour obtenir des résultats qui profitent à tout le monde. En fait, la mise en place d'affectations provisoires entre agences à la frontière suite à cette nouvelle méthode de travail a suscité un vif intérêt.

Travailler avec différentes conceptions

Certaines agences, telles que les douanes, sont orientées vers l'action ; d'autres sont plus axées sur la réflexion et l'analyse. Lorsque le temps n'est pas compté, les différences d'approche représentent une force pour le secteur, les agences les plus « réfléchies » faisant preuve de rigueur dans les bases conceptuelles du travail et les agences plus orientées vers l'action ne perdant pas de vue la réalisation de résultats pratiques observables. Cependant, en cas de pression de la part du gouvernement pour changer de direction ou fournir un résultat spécifique dans un

certain délai, les différentes conceptions peuvent être source de frictions. Cette tension ne disparaîtra jamais. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose tant qu'elle est comprise et gérée de sorte qu'elle ne mette pas à mal la réalisation des objectifs collectifs.

Un travail en cours

Le modèle de la Nouvelle-Zélande est encore relativement jeune et c'est un travail toujours en cours. Travailler ensemble de manière plus étroite peut parfois être une expérience frustrante et la progression peut sembler lente. D'un autre côté, chaque agence à la frontière joue un rôle important, et, en travaillant ensemble de manière plus étroite, nous pouvons bénéficier des connaissances et de l'expertise de chacun sans être perturbés par une restructuration. Travailler ensemble est également une manière d'éviter une « pensée de groupe ». Les autres agences expriment une autre manière de voir les choses. Bien que cela ne soit pas toujours confortable, prendre en compte ces perceptions différentes peut permettre de confronter avec la réalité ce que nous faisons à la frontière et quelles raisons nous motivent, un exercice en lui-même très utile.

En savoir +
www.customs.govt.nz

Gestion intégrée des frontières au Canada

Garder les 9 000 kilomètres de frontières du Canada ouverts à la libre circulation des marchandises et des personnes pour assurer la prospérité économique du pays, tout en protégeant ses habitants, requiert une gestion extrêmement efficace des opérations effectuées aux frontières. Pour mener à bien cette mission, le gouvernement canadien a adopté un modèle de gestion intégrée des frontières il y a cinq ans.



Au Canada, ont été réunis en un seul organisme l'ensemble des principaux intervenants dans la gestion de la circulation des marchandises et des personnes. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ainsi créée fusionne plusieurs fonctions clés qui relevaient auparavant de trois organismes différents : le service douanier de l'ancienne Agence des douanes et du revenu ; le service de renseignement, d'interdiction et d'exécution de la loi de Citoyenneté et de l'Immigration Canada ; et la fonction d'inspection des importations aux ports d'entrée de l'Agence d'inspection des aliments. Parallèlement, l'ASFC a été intégrée au portefeuille du Ministère de la Sécurité publique, Ministère créé en 2003 pour assurer la coordination entre tous les ministères et organismes fédéraux chargés de la sécurité nationale, de la gestion des urgences, de l'application de la loi, des services correctionnels, de la prévention du crime et des services frontaliers.

Durant ces cinq dernières années, l'ASFC est devenue une agence de gestion intégrée de la frontière, et ceci dans un environnement

extrêmement complexe. L'ASFC gère chaque année les déplacements de près de 100 millions de personnes et des échanges commerciaux s'élevant à 400 milliards de dollars canadiens qui passent par environ 1 200 points de service répartis sur l'ensemble du Canada et sur des sites internationaux. Dans ce contexte, en veillant à gérer prudemment les ressources et en cherchant sans cesse à améliorer son efficacité et sa rentabilité, l'Agence met en œuvre une large gamme de programmes et de missions en relation avec la circulation des personnes et des marchandises.

Le 12 décembre 2008, l'ASFC a célébré son cinquième anniversaire. Ce fut l'occasion de mettre en avant les résultats obtenus, et également de lancer le concept d'intégrité de la frontière pour le futur. « L'intégrité de la frontière est une vision commune qui unifie la gestion des multiples fonctions, services, personnels et établissements au sein de l'Agence », a déclaré Stephen Rigby, Président de l'ASFC. « Pour y parvenir, le nouvel agenda de l'ASFC mettra l'accent sur le développement de nos capacités de gestion des risques en repoussant la frontière à l'extérieur du territoire physique, en améliorant le positionnement « service public » de l'Agence, en renforçant nos partenariats et en allouant nos ressources de manière optimale », a-t-il ajouté.

Gestion des risques

Un des principes clés d'une gestion moderne de la frontière est d'identifier, évaluer et réduire les risques auxquels est exposé le Canada, en allant au plus près de l'origine de ces risques. Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, l'ASFC continuera à déplacer l'activité de gestion de la frontière des frontières physiques el-

les-mêmes. Seules les activités exercées de manière plus performante à la frontière seront conservées.

Services aux clients

L'ASFC poursuivra sa démarche orientée « service public » en élaborant des normes transparentes pour ses différents services. Ceci permettra aux clients de savoir à quoi s'attendre en terme de services, et, en améliorant ainsi la prédictibilité du niveau des services fournis, de faciliter les échanges commerciaux. L'ASFC reconnaît que chaque employé joue un rôle important dans l'exécution du mandat de l'Agence. Le personnel de l'ASFC, comme celui de toute administration douanière, est confronté en permanence à des réalités qui appellent à la vigilance et à la prudence. L'ASFC a lancé récemment une stratégie en matière d'éthique et de normes professionnelles qui vise à s'assurer que le personnel fait preuve des plus hauts niveaux d'éthique et de professionnalisme dans sa conduite et ses activités, au travail et en dehors. La même exigence en matière d'éthique se retrouvera dans tous les programmes et systèmes de l'ASFC.

Dans le cadre de son engagement pour un meilleur « service public », l'ASFC coordonne une initiative de « guichet unique » pour le compte de dix ministères et organismes fédéraux. Cette initiative est une priorité majeure pour les partenaires commerciaux. Elle permettra de rationaliser la collecte de données commerciales préalables en créant une interface électronique unique permettant aux entreprises de soumettre les informations exigées par les réglementations en matière d'importation et d'exportation. Elle permettra également aux entreprises d'accroître leur compétitivité et de réduire leurs délais ainsi que le temps



nécessaire au dédouanement et à la mainlevée des marchandises.

Partenariats

L'importance de la coopération avec nos partenaires ne saurait être trop soulignée dans le modèle de gestion intégrée de la frontière. Les liens historiques, la proximité, une frontière commune et des échanges commerciaux et économiques de longue date ont forgé une relation bilatérale solide entre le Canada et les Etats-Unis. « Nos liens deviennent chaque année plus forts et je suis certain que l'intensité de notre coopération restera inchangée au fil

des années. Nous continuerons à travailler ensemble et à partager nos connaissances afin de protéger nos populations contre les risques frontaliers et de faciliter la circulation légitime des marchandises et des personnes qui traversent notre frontière commune », explique M. Rigby.

Les Etats-Unis ne sont pas nos seuls partenaires stratégiques. Nous nous attachons actuellement à redéfinir et à intensifier notre coopération également avec d'autres partenaires. L'Initiative sur la sécurité des conteneurs, nos accords d'assistance mutuelle dans le domaine douanier, ainsi que l'accord de reconnaissance mutuelle que nous avons conclu avec les Etats-Unis, contribuent à réduire les retards et les doubles emplois. Nous envisageons d'élargir les avantages de nos programmes voyageurs et opérateurs agréés, d'ouvrir ces derniers à de nouveaux membres et de faire en sorte qu'ils débouchent sur des résultats tangibles.

Pour l'Agence, les éléments principaux permettant de bons résultats sont notamment : une gestion moderne et optimale, de solides capacités politiques de base, la

mise en place de programmes cohérents sur le terrain, ainsi qu'une utilisation innovante des technologies qui nous permettra d'affecter nos ressources en fonction des contraintes fiscales.

Conclusion

L'ASFC repose globalement sur des bases solides et elle a enregistré d'énormes progrès. Constituée à partir de trois organismes fondateurs, l'Agence a considérablement intensifié l'environnement sécuritaire. Aujourd'hui, l'ASFC met en place un grand nombre de programmes innovants visant à sécuriser la frontière du Canada tout en permettant la circulation licite de personnes et de marchandises. « La gestion intégrée de la frontière, telle qu'elle est pratiquée par l'Agence et renforcée par notre nouvel agenda, amènera progressivement l'ASFC à réaliser ses objectifs de manière durable », conclut Stephen Rigby.

En savoir +
www.cbsa-asfc.gc.ca

Améliorez votre expertise douanière internationale



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

Programme de formations présentielles de l'OMD sur les concepts douaniers



- Cours conçus pour les opérateurs économiques, institutions et organisations,
- Groupes de discussions et études de cas présentés par les experts de l'OMD et des professionnels des douanes,
- Méthode d'apprentissage mixte incluant un accès e-learning préliminaire,
- Perspectives des règles du commerce transfrontalier et derniers développements de l'OMD,
- Interaction avec les principaux acteurs du commerce international.

Thèmes des cours

SAFE & concept d'OEA
 Règles d'Origine
 Valeur en douane & Prix de transfert
 Règles générales Interprétatives du SH
 SH produits chimiques
 SH produits de haute technologie
 SH équipement de transport
 Contrefaçon et piraterie
 Modèle de données douanières

Calendrier & brochures des cours disponibles sur
www.premierairtime.com

DISTRIBUÉ PAR:



Contactez-nous

PAR TELEPHONE

+32 (0)2 227 11 26

PAR E-MAIL

info@premierairtime.com

Gestion des frontières dans l'Union européenne



En juin 2007, le Conseil de l'OMD a donné une suite favorable à la demande d'adhésion de l'Union européenne au Conseil de coopération douanière. L'UE entend apporter son expérience unique acquise durant les 40 années de développement de l'union douanière, et contribuer aux négociations stratégiques sur le développement de l'activité douanière à l'échelon mondial.

La gestion coordonnée des frontières en Europe

Même si l'Union européenne constitue un espace douanier unique, les 27 États membres appliquent tous des modèles administratifs indépendants et spécifiques. En terme de gestion coordonnée des frontières (GCF), cela signifie que certains États membres ont choisi une approche horizontale en créant des agences nationales de contrôle aux frontières; que d'autres ont des autorités séparées qui coordonnent leurs activités sur la base d'accords formels; ou encore qu'ils pratiquent une coordination complètement informelle. Ainsi, les détails de la mise en œuvre d'une GCF, notamment le développement d'applications nationales de guichet unique, relèvent, pour l'essentiel, des États membres. Cependant, l'UE supervise et guide les actions nationales au niveau communautaire afin d'harmoniser les méthodes et les interfaces.

À ce sujet, j'aimerais vous présenter ce à quoi ressemble le paysage européen au sens large dans lequel s'inscrit la gestion coordonnée des frontières. J'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur les particularités de la gestion coordonnée des frontières dans l'UE en général et sur la révolution que la gestion des frontières douanières européennes s'apprête à vivre à partir du 1^{er} juillet 2009. Je terminerai enfin par quelques points de vue et conclusions d'ordre général.

Coordination

Il est indéniable que, s'agissant de définir,

de convenir et de mettre en œuvre des stratégies d'intégration et de coordination, l'Union européenne jouit d'une vaste expérience et d'une longue pratique. À cet égard, l'histoire de l'Union est, à mon avis, un atout et peut servir de référence. On peut considérer qu'après 50 années de pratique, les Européens ont quelques notions d'intégration et de coordination. L'Europe, qui agit selon des objectifs partagés, sur la base d'une législation commune, est et demeure en quelque sorte un laboratoire de test unique pour la gestion coordonnée des frontières. C'est certainement ce qui fait notre force.

Les frontières de l'UE

Le paradoxe de l'intégration européenne, c'est que les frontières de l'Union semblent avoir évolué sans aucune coordination politique. Elles sont pourtant le fruit de son histoire et de son évolution politique. Mais, et c'est sans doute l'ironie de l'histoire, si le continent européen s'est peu à peu intégré en supprimant progressivement les obstacles à la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux à l'intérieur de ses frontières, en revanche ses frontières extérieures sont devenues de plus en plus complexes.

Les frontières du territoire douanier communautaire, tel qu'il est défini dans la législation douanière communautaire, est délimité grossièrement par à ce que l'on appelle communément les « frontières de l'UE ». Cependant, pour des raisons historiques, ce territoire n'est pas tout à fait équivalent au territoire physique de l'UE. En effet, les frontières applicables à la circulation des personnes, c'est-à-dire l'espace Schengen, renferment 25 pays européens, dont trois ne sont pas membres de l'UE (Norvège, Islande et Suisse), et excluent cinq États membres de l'Union qui ont décidé de ne pas faire partie de Schengen (Irlande et Royaume-Uni) ou qui sont en période transitoire (Bulgarie, Roumanie et Chypre).

Autrement dit, dans la pratique, des autorités différentes agissant sur la base de législations communautaires différentes sont en charge de la gestion de frontières différentes. Comme le montre la logistique

dans la plupart des aéroports européens, le fait d'être limité physiquement à certaines zones implique, dans la pratique, une définition différente de la « coordination », et il faut faire preuve d'un maximum de créativité et de pragmatisme pour définir une approche coordonnée de la gestion des frontières. L'exemple des aéroports montre également qu'il faut envisager un concept de gestion coordonnée des frontières par mode de transport : en effet, une méthode adaptée au trafic maritime ne l'est pas forcément au trafic terrestre et inversement.

Gestion...

Que signifie exactement « gestion » des frontières et qu'en attendons-nous ? Les législations communautaires sur la douane et l'immigration définissent respectivement les termes « contrôle » et « contrôles aux frontières », mais on sait peu de choses sur le sens qu'il faudrait donner à une « gestion » plus générale des frontières. En fait, l'action de « gérer » les frontières varie en fonction du rôle et des attributions de l'autorité en question. Les autorités de transport (autorités portuaires et aéroportuaires, par exemple), les gardes-frontières, les fonctionnaires des douanes et les enquêteurs de police judiciaire vont entreprendre, chacun à leur niveau, différentes actions pour gérer les frontières.

Au sens large, cependant, on peut considérer que la gestion des frontières englobe plusieurs types d'activités correspondant à différentes étapes dans le processus de passage aux frontières : collecte préalable de renseignements (notamment auprès des entreprises); évaluation des risques et en même temps contrôle du respect des lois régulant la circulation transfrontalière des marchandises, personnes, animaux et moyens de transport; traitement et vérification des flux sur site à des fins de sécurité; établissement de la déclaration en douane pour le dédouanement, après l'arrivée des marchandises, et vérifications ultérieures de la conformité à la réglementation.

Chacune de ces étapes peut être examinée en détail, analysée et mise en œuvre séparément. Une collecte coordonnée des renseignements à des fins de dédouanement peut être centra-

lisée sur un portail électronique douanier de guichet unique afin que soient transmises les données à des autorités sans qu'elles n'aient jamais besoin de se rencontrer physiquement. En revanche, les contrôles coordonnés peuvent nécessiter une plus grande collaboration entre les autorités en termes d'organisation et de fonctionnement sur le terrain.

Rôles et responsabilités

Afin de bien distinguer les autorités en présence et leurs rôles respectifs, il est utile de se pencher sur le déroulement du processus de gestion des frontières, d'identifier l'étape concernant chaque intervenant et ensuite d'établir le rôle de chacun. Du point de vue dédouanement, on retient trois grandes étapes dans le temps : la phase préalable à l'arrivée, la phase d'arrivée des marchandises - qui correspond au moment où elles sont présentées - et la phase de dédouanement.

En replaçant les autorités dans le cadre de leur intervention respective que ce soit sur les marchandises, les voyageurs ou les modes de transport, on voit se dessiner plus précisément leurs rôles respectifs : par exemple, les autorités de transport interviennent généralement pendant la phase pré- arrivée pour la collecte et la diffusion des informations. Elles seront les premières à recevoir les informations sur tout ce qui arrive et à pouvoir assurer une coordination précieuse en diffusant ces informations à d'autres autorités.

Aujourd'hui en Europe, la gestion coordonnée des frontières telle que nous l'entendons d'un point de vue douanier commence à la présentation des marchandises et concerne plus précisément la phase de dédouanement. C'est traditionnellement la période pendant laquelle la douane a un meilleur accès à l'information et une vue d'ensemble la plus large possible. C'est aussi pendant cette période qu'elle est le plus à même de mettre en place des mécanismes de coordination tels qu'un environnement de guichet unique pour la communication des données.

Une révolution est en marche

Après une description de la situation en Europe, voici maintenant quelques points de réflexion. Au 1^{er} juillet 2009, l'amendement «sécurité» du Code des douanes communau-

taire entrera en vigueur, et la douane commencera à réunir des informations électroniques préalablement à l'arrivée et au départ, sur toutes les marchandises qui entrent dans l'UE et qui en sortent. D'un point de vue GCF/douane, cela signifie que la douane élargira son champ d'action, des opérations de dédouanement traditionnel aux opérations préalables à l'arrivée. À bien des égards et notamment en ce qui concerne l'analyse des risques, c'est une véritable révolution.

Mais aussi grand soit ce changement, nous devons rester prudents quant à l'interprétation de ces nouvelles circonstances en nouveaux rôles : il n'existe a priori aucune raison de penser que la douane jouera un rôle majeur dans la coordination de la gestion des frontières avant- arrivée. Mise à part la déclaration sommaire d'entrée, la phase préalable à l'arrivée n'est pas encore suffisamment couverte par la législation douanière, qui porte plutôt sur les exigences liées aux procédures et à

« Le dialogue mondial que nous établirons en développant des modèles et des méthodes pour améliorer la gestion coordonnée des frontières sera, sans aucun doute, la clé de notre réussite »

l'informatique, avec toutefois beaucoup de documents à l'appui, par exemple les formulaires OMI-FAL ou IATA. Concrètement, les discussions relatives à l'étendue du guichet unique demeurent dans le domaine traditionnel des opérations douanières, cette dernière est incontestablement l'autorité la mieux placée pour recevoir les informations concernant toutes les marchandises qui traversent les frontières.

On pourra s'efforcer en même temps de suivre l'évolution de la circulation transfrontalière des personnes et des moyens de transport, afin de mettre en relation tous les systèmes dès la phase préalable à l'arrivée. Il peut s'avérer capital, par exemple, de disposer d'informations complémentaires sur les mouvements de personnes et/ou de moyens de transport, pour évaluer précisément le profil de risque des chargements.



Robert Verrue, jusqu'au 31 mai 2009, Directeur général de la Direction générale de la Fiscalité et de l'Union douanière de la Commission européenne à Bruxelles (TAXUD).

Pas de taille unique

De toute évidence, l'Europe devra redéfinir au moins les rôles et les responsabilités liés à la gestion des frontières, en instaurant davantage de dialogue entre les parties prenantes à l'échelon national et régional sur les améliorations possibles de la coordination de la gestion des frontières. Il n'y aura toutefois pas de solution universelle : la gestion coordonnée des frontières doit demeurer un ensemble d'outils et non pas un modèle unique, applicable dans tous les pays et à tous les moyens de transport. Les technologies de l'information seront un élément moteur majeur à l'avenir, mais ce ne seront pas le seul critère de réussite d'une meilleure GCF.

Commençons par les avantages

Pour finir, je tiens à vous faire part d'une réflexion fondamentale et très générale : la gestion coordonnée des frontières est souvent considérée comme un ensemble de définitions conceptuelles, et chaque autorité tend à se placer au centre du concept. En l'absence de mots justes pour valider ces définitions, je propose de les laisser de côté et de se poser plutôt la question suivante : quels avantages la gestion coordonnée des frontières peut-elle apporter à l'ensemble des parties prenantes et comment faire au mieux pour y parvenir ? C'est en tout cas l'approche que je recommanderais aux administrations douanières de l'UE et à leurs homologues dans le reste de l'Europe.

En tant que Membres de la famille OMD, la Commission européenne a la chance unique de pouvoir échanger ses expériences et de rechercher les meilleures pratiques appliquées dans le monde. Pour moi, le dialogue mondial que nous établirons en développant des modèles et des méthodes pour améliorer la gestion coordonnée des frontières sera, sans aucun doute, la clé de notre réussite.

En savoir +

http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/index_en.htm

Bosnie et Herzégovine

Le projet de gestion intégrée des frontières de la CE



En donnant naissance à 6 nouveaux Etats, la dislocation de la Yougoslavie en 1992 a créé de nouvelles frontières dans les Balkans occidentaux qui s'étendent sur plus de 50 000 km. Afin de permettre une mise en œuvre cohérente d'un système de gestion des frontières dans la région, la Commission Européenne (CE) a décidé d'y introduire le concept de gestion intégrée des frontières (GIF). Pour soutenir ce projet et en fournir les éléments clés, elle publie en octobre 2004 des « Directives pour la Gestion Intégrée des Frontières dans les Balkans occidentaux », directives qui seront amendées en 2007.

Le document définit le concept de GIF de la manière suivante : « La gestion intégrée des frontières couvre la coordination et la coopération entre les autorités

et agences participant à la sécurité des frontières et à la facilitation du commerce pour établir un système de gestion des frontières efficace et intégré, dans le but commun de créer des frontières ouvertes, mais contrôlées et sûres. »

La gestion efficace et la sécurisation de ces frontières sont d'une importance vitale pour la région et pour l'Europe dans son ensemble et sont des éléments essentiels du processus de stabilisation et d'association (PSA) qui guide les pays de la région vers l'adhésion effective à l'Union européenne (UE).

Le projet en Bosnie et Herzégovine

La stratégie de la Bosnie et Herzégovine (Code pays ISO 'BA') étant de rejoindre l'UE, La mise en œuvre d'une gestion intégrée sur des frontières qui s'étendent sur 1 665 km est apparue primordiale.

Acteurs nationaux clés

La protection des frontières et le contrôle transfrontalier en BA impliquent les autorités suivantes :

- la Police des frontières ;
- l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte (ITA), qui comprend l'Administration des douanes ;
- le Bureau vétérinaire d'Etat (SVO) ;
- l'Autorité responsable des inspections vétérinaires au niveau de chaque entité ;
- l'Administration chargée de la protection de la santé des végétaux ;
- les inspecteurs phytosanitaires au niveau de chaque entité et du district de Brčko ;*
- les inspections au niveau de chaque entité et du district de Brčko liées aux affaires phytosanitaire, commerciale et sanitaire aux points de passage frontaliers, aux bureaux de douane situés aux frontières et à l'intérieur du pays.

Le Concept de GIF implique également une coopération entre ces autorités et les institutions étatiques traitant d'activités transfrontalières ou s'effectuant aux frontières.

Avancée dans la mise en œuvre et défis

A l'heure actuelle, la Bosnie et Herzégovine poursuit l'amélioration de ses contrôles aux frontières. Elle a ratifié des accords sur les points de passage frontaliers avec ses pays voisins, ainsi que des accords sur le trafic local transfrontalier. Le nombre de formations et d'opérations conjointes organisées à la frontière a également augmenté.

Une Stratégie révisée en matière de GIF a été adoptée en juillet 2008. La Stratégie et le Plan d'action qui en découle, définissent le rôle de coordinateur central pour les questions de gestion des frontières et contiennent un plan financier de mise en œuvre. La Décision établissant la Commission d'Etat sur la GIF, chargée de la coordination et de la mise en œuvre de la Stratégie, a été adoptée en juillet 2008.

La Bosnie et Herzégovine a encore à résoudre un certain nombre de problèmes liés à la délimitation des frontières, problèmes qui continuent à affecter négativement les opérations aux frontières terrestres. En juin 2008, une Commission sur les frontières a été établie avec pour mission d'identifier et de démarquer les frontières.

Un Protocole d'accord sur la création d'un Centre d'Analyse Conjoint en matière de GIF a été signé le 22 décembre 2008 entre les parties participant au projet GIF, c'est-à-dire le Ministère de la Sécurité, la Police des frontières, l'ITA, le SVO, l'Agence de protection de la santé des végétaux et le Service des Affaires étrangères. Ce protocole permet la mise en place d'un échange d'informations rapide et efficace.

* Le district de Brčko, situé au nord du pays, est une administration locale autonome, placée sous la souveraineté de l'État de Bosnie et Herzégovine, qui faisait auparavant partie à la fois de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie et Herzégovine, les deux entités formant l'actuel Etat de Bosnie et Herzégovine.

Malgré ces progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment pour renforcer et améliorer la coopération au niveau interne dans les administrations et services, entre les agences elles-mêmes et enfin à l'international, trois niveaux qui forment les trois piliers de la GIF.

Des avancées sont aussi indispensables dans les domaines suivants :

- la création d'une Autorité nationale compétence pour gérer les points de passage frontaliers;
- l'adoption d'une loi sur le contrôle aux frontières;
- la démarcation et l'identification des frontières externes;
- la lutte contre le trafic illégal aux frontières avec le Monténégro et avec la Serbie;
- une harmonisation plus poussée de la législation relative à la gestion des frontières avec l'Acquis Communautaire (un terme utilisé en Droit communautaire pour faire référence au socle commun de droits et d'obligations qui lie l'ensemble des États membres au titre de l'Union européenne).

Assistance financière

D'importants fonds européens ont soutenu la mise en œuvre de la GIF en Bosnie et Herzégovine, notamment au niveau du développement et de l'adoption de la Stratégie nationale en la matière. L'UE a aussi apporté son assistance dans la mise en œuvre de la Stratégie et des actions

dérivées du Plan d'action. L'assistance financière s'élève à 34 millions d'euros et comprend la construction de points de passage fonctionnels à Raca (dans la municipalité de Bijeljina – projet cofinancé par la Banque mondiale et achevé en avril 2005), Kamensko (Municipalité de Tomislavgrad; achevé en novembre 2006), Karakaj (Municipalité de Zvornik; achevé en août 2005), Gradina-Jasenovac (Municipalité de Kozarska Dubica; achevé en janvier 2007), et Bosanski Samac (Municipalité de Domaljevac; achevé en juillet 2008).

De plus, la Commission a apporté son soutien à la lutte contre le trafic illégal à la frontière avec la République de Croatie, notamment en évaluant les différents sites, en développant une méthodologie et en effectuant des travaux d'aménagement.

Une assistance technique conséquente a été apportée quant à la mise en œuvre de la Stratégie nationale dont les résultats les plus importants sont la Stratégie révisée en matière de GIF et le Plan d'Action (adopté en juillet 2008) ainsi que la création du Centre d'Analyse Conjoint (opérationnel depuis février 2009).

L'aide de la Commission a aussi porté sur le renforcement des capacités des institutions impliquées dans la GIF à travers une assistance technique, l'allocation d'équipements et les programmes de jumelage avec des États membres partenaires. D'autres projets de jumelage sont prévus dans le but de



poursuivre le renforcement des trois piliers (intra-service, inter-agences et coopération internationale) et d'aligner la législation à l'Acquis communautaire.

Un soutien régional

Le programme d'assistance développé par l'Union s'est attaché à coordonner les stratégies GIF développées dans les pays de la région, à savoir l'Albanie, La Bosnie et Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie. Le Kosovo, administré par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, était représenté mais avec un statut d'observateur. Cette assistance a consisté plus particulièrement à promouvoir la facilitation des échanges, à renforcer les contrôles et à développer et à mettre à jour les stratégies GIF en assurant cohérence et coordination au niveau régional.

En savoir +
delegation-bih@ec.europa.eu
www.europa.ba

Le point de vue d'une agence sur la gestion intégrée des frontières

Afin de satisfaire les conditions d'adhésion à l'Union européenne, la Bosnie et Herzégovine (BA) a créé en 2003 l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte (ITA) en fusionnant l'Administration des douanes et l'Administration fiscale. La loi établissant l'ITA créé un service douanier unique responsable des opérations sur tout le territoire national qui correspond aux frontières officielles de la Bosnie et Herzégovine. En comparaison, la douane opérait auparavant selon les trois niveaux que forment les deux « entités » (la Re-

publika Srpska et de la Fédération) et le district de Brčko.

La Stratégie en matière de GIF

Sur la voie de l'intégration à l'UE, le Conseil des Ministres a en 2005 adopté la Stratégie en matière de gestion intégrée des frontières (GIF). Une stratégie révisée et un Plan d'action détaillant la mise en œuvre de la GIF ont été adoptés en 2008, les deux textes étant entièrement alignés avec les Directives de la Commission européenne (CE) sur la préparation des stratégies GIF

dans les Balkans occidentaux pour la période 2004/2007. La CE, des organisations internationales et certains pays Membres de l'Union ont généreusement fourni assistance à la BA dans le cadre du projet GIF.

Coopération Inter-agences

La coopération Inter-agences est l'un des piliers de la GIF et devrait permettre, au travers d'activités coordonnées ou conjointes, d'accroître la fluidité des échanges transfrontaliers, d'améliorer la sécurité et de combattre plus efficacement le crime



transfrontalier, de mieux protéger la vie, la santé et la propriété des citoyens, et de contrôler et protéger plus efficacement les animaux, les plantes et l'environnement.

Certaines activités critiques ont été menées pour améliorer la coopération inter-agences, telles que :

- La création d'un Centre Joint d'Analyse du Risque et d'un Centre Local d'Analyse du Risque à l'intérieur de l'ITA dans lesquels sont représentés les services impliqués dans le projet (la formation des employés et l'installation de la base de données est en cours).
- La conclusion d'accord en matière de coopération mutuelle entre l'ITA et la Police des frontières, entre l'ITA et le Bureau vé-

térinaire, et entre la Police des frontières et le Bureau vétérinaire (une version préliminaire de l'accord de coopération entre tous les services aux frontières participant au projet est en cours).

- L'analyse des infrastructures, des équipements et des facilités en matière de TI.

L'analyse a révélé que :

- L'infrastructure dans la majorité des postes frontières ne respecte pas certaines normes relatives au contrôle du trafic commercial et des passagers, par exemple l'existence de deux lignes d'attentes différentes permettant de séparer les véhicules transportant des marchandises de ceux transportant des personnes.
- Les services aux frontières ne disposent pas d'un équipement approprié pour mener leurs missions de façon efficace.
- Les technologies de l'information dont disposent les postes frontières sont insuffisantes pour mettre en place certaines procédures. Le fait que ces derniers ne sont pas connectés via un réseau de communication rapide rend difficile, voire impossible, l'amélioration ou la facilitation des opérations aux frontières via l'utilisation de la TI.
- Certains problèmes de gestion et de maintenance sont apparus, les infrastructures aux frontières appartenant à différents services (un projet de loi prévoyant la création d'une Agence pour la gestion

des postes frontaliers est en préparation, l'objectif étant d'établir un service séparé responsable de la maintenance de l'infrastructure en matière de TI, de l'achat et de la maintenance de l'équipement et des autres facilités partagées, et en général, de la gestion des postes frontaliers).

- La coopération entre services aux postes de passage transfrontalier doit être améliorée.

Un projet en évolution

Pour évaluer l'évolution du projet, il faut tenir compte de la variété et de la complexité des tâches entreprises à la frontière, du nombre considérable de participants impliqués, de la nécessité d'une coopération plus étroite au sein des services, entre ces services et à l'international. Il convient cependant d'admettre que le projet souffre encore de l'existence de fortes divergences et que son état d'avancement n'est pas à la hauteur des espérances. Alors que différents problèmes affectent la compréhension du projet, il est devenu clair que, pour la période à venir, le projet GIF restera l'une des plus hautes priorités des services aux frontières.

En savoir +
info@uino.gov.ba
www.uino.ba



Eclairage d'un représentant du secteur privé

Les personnes assez courageuses pour faire circuler des produits fabriqués, développés ou encore extraits dans un pays à destination d'un autre connaissent bien les risques et obstacles inhérents à la traversée des frontières, où les douanes, et autres services officiels présentant des degrés d'efficacité très divers, exigent toujours des renseignements et, trop souvent, réclament une contribution financière. Si une partie du travail est parfois assuré directement par des services gouvernementaux spécialisés - c'est le cas, par exemple, des quarantaines et du contrôle des déchets toxiques -, les douanes sont très souvent appelées à faire appliquer des réglementations qui relèvent en fait d'autres services. Cette délégation des premiers contrôles aux frontières à la douane a toujours été confortable pour les opérateurs commerciaux. Elle présente désormais un avantage supplémentaire manifeste : de ce fait la douane est à même de déterminer et coordonner l'urgente tâche de révision et de modernisation des contrôles aux frontières.

Pendant la deuxième moitié du siècle dernier, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) s'est engagée dans un processus long et fastidieux de simplification et de normalisation des procédures liées aux multiples tâches effectuées aux frontières, à savoir

le prélèvement et la perception des droits et des taxes, l'application de politiques commerciales et la

John Raven participe aux débats sur le commerce international depuis plus de 60 ans, période

pendant laquelle il a occupé de nombreuses fonctions d'encadrement de haut niveau et de direction. Ses relations avec l'OMD datent de plus de 36 ans ; il y représente aujourd'hui l'Association internationale du fret aérien (International Air Cargo Association, TIACA). M. Raven assiste souvent aux réunions de l'OMD où il n'hésite pas à donner son avis sur de nombreux sujets ayant des répercussions sur les milieux douaniers et commerciaux internationaux. Cet article reflète son point de vue personnel.

protection des personnes, des animaux, des végétaux, des droits de propriété intellectuelle, du patrimoine culturel et aujourd'hui de l'environnement. La douane se charge de bon nombre de ces tâches pour le compte d'autres services gouvernementaux qui ainsi peuvent se soustraire, et souvent se soustraient effectivement, au développement d'avancées techniques que la douane applique à ses propres responsabilités clés telles que la perception des recettes.

«La douane est presque unique dans le sens où elle dispose d'une instance représentative et consultative mondiale, l'OMD, pour la stimuler, la guider et l'aider dans les ajustements opérationnels qu'elle doit effectuer»

L'OMD considère donc que beaucoup de formes potentielles ne se concrétisent pas car, souvent, dans les interventions aux frontières, ses Membres n'ont qu'un rôle d'exécutant sans aucune influence sur l'origine ou le contenu juridique de ce que les opérateurs commerciaux considèrent en substance comme des procédures « douanières ».

Cette tâche multiple et complexe de facilitation doit également tenir compte de certains changements et poussées très marquées dans l'environnement politique actuel. L'amélioration durable des revenus et du niveau de vie constatée dans des pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde, Singapour et la Corée du Sud, est une preuve flagrante que la facilitation est un bienfait général et contribue à une croissance progressive du commerce mondial. En eux-mêmes, ces cas plaident de manière assez convaincante en faveur d'une réduction rapide des contraintes que posent des contrôles trop complexes aux frontières.

Malheureusement, suite aux événements catastrophiques du 11 septembre, les Etats-Unis, l'Union européenne et les principales autres puissances économiques ont, et cela est bien compréhensible, mis en place de nouvelles formalités très contraignantes aux frontières. Toute tentative de réconcilier facilitation et sécurité face à ces tendances et influences réglementaires doit tenir compte et exploiter

les évolutions techniques toujours plus complexes des moyens mis en œuvre pour générer, échanger, enregistrer et traiter les données essentielles relatives aux transactions internationales, de l'origine à la destination.

Le secteur privé impose un rythme que la douane est obligée de suivre. L'évolution galopante de l'informatique avec l'émergence d'ordinateurs de bureau et de portables bon marché, en lieu et place de gros ordinateurs encombrants et inabordable, et en même temps l'arrivée d'Internet et des télécommunications par satellite ont transformé les méthodes de travail dans le secteur du commerce et des transports et amélioré en conséquence les ressources et les techniques douanières. Il convient toutefois de noter que ces ajustements se sont opérés à des rythmes très divers et avec différents degrés d'urgence dans les autres services de contrôle aux frontières. La douane est presque unique dans le sens où elle dispose d'une instance représentative et consultative mondiale, l'OMD, pour la stimuler, la guider et l'aider dans les ajustements opérationnels qu'elle doit effectuer. La plupart des autres services officiels de contrôle aux frontières sont complètement seuls face aux obligations nationales qu'ils doivent accomplir.

Toutes ces considérations expriment l'urgence et la complexité d'un cadre visant à une simplification et une harmonisation radicales et complètement internationales des systèmes de contrôle aux frontières. Personne ne souhaitera normaliser les bases réglementaires essentielles qui traduisent toujours des ressources et des besoins nationaux différents, mais il convient de s'efforcer de rationaliser les moyens par lesquels ces règles sont mises en œuvre - c'est-à-dire surtout la définition, le recueil et l'analyse des informations pertinentes sur les chargements et sur les parties prenantes à la transaction. L'objectif global serait d'apporter aux milieux commerciaux les bienfaits d'un passage rapide et fiable des chargements licites à tous les contrôles officiels aux frontières nationales. Ceci arrive à point nommé, alors que l'OMD cherche justement à alerter le G20 et d'autres décideurs politiques sur le besoin urgent d'adopter un large éventail de techniques douanières nouvelles et améliorées pour stimuler et accélérer la



reprise du commerce mondial, tâche de la plus haute importance.

L'OMD joue un rôle central indispensable : en tant que promoteur du concept de guichet unique et de gestion coopérative des frontières ; en tant que catalyseur pour aboutir à un accord stratégique sur des pratiques et instruments standards avec d'autres partenaires susceptibles d'exercer une influence internationale, par exemple le Groupe de travail de la CEE-ONU sur le transport de marchandises dangereuses ; enfin, en tant que partenaire avec la CNUDCI, dans une tâche d'analyse et de recherche, longue mais capitale, visant à déterminer les besoins et les conséquences juridiques. Elle dispose également d'un ensemble d'instruments techniques de haut niveau, qu'elle élargit en permanence.

Dans la pratique toutefois, c'est à chacun des pays d'engager des révisions et des réformes et de les mener à bien. Le Canada a déjà commencé à envisager et à réaliser une simplification de ses contrôles aux frontières qui, du fait de son industrie extrêmement développée et de l'importance de ses échanges commerciaux avec les États-Unis, sont probablement parmi les plus complexes au monde. Le Royaume-Uni se penche également en ce moment sur ses procédures de contrôle aux frontières, ce qui est particulièrement important dans le cadre de l'UE. L'ASEAN a conclu en 2005 un accord visant à encourager et à assister la mise en place d'un guichet unique dans tous ses États membres, alors que Singapour, dont le guichet unique est largement en service à travers son système central de traitement de données TradeNet, est pour sa part un chef de file du projet de guichet unique de l'APEC.

Les expériences menées jusqu'à présent suggèrent que le lancement initial d'un projet de guichet unique national peut avoir plusieurs origines. Un gouvernement peut lancer une coopération entre plusieurs services parce qu'il y est poussé par les entreprises de son pays, ou parce que son administration douanière l'en a persuadé, ou encore parce qu'il a été influencé par son appartenance à l'APEC, l'ASEAN, l'UE ou d'autres groupements régionaux. Si l'initiative vient de la douane, cette dernière peut avoir été encouragée par des intérêts commerciaux, par sa participation dans des projets impliquant des organisations régionales, ou par le fait d'avoir assisté à des réunions de l'OMD sur le sujet. Il est très peu probable que l'initiative vienne d'un autre service de contrôle aux frontières car beaucoup de ces services ne s'intéressent qu'au

petit nombre de chargements touchant à leurs attributions spécifiques.

Comment les douanes peuvent-elles engager une consultation majeure avec d'autres services dans les meilleures conditions ?

La pire approche serait d'adopter une démarche dénotant un sentiment de supériorité hiérarchique ou qui pourrait être interprétée comme une volonté de la douane d'annexer des fonctions importantes comme la quarantaine, les contrôles vétérinaires, les inspections des substances nucléaires ou des produits dangereux. Le mécanisme de guichet unique doit donc impérativement être présenté et perçu comme une série de services complémentaires, qui exploitent les ressources et les compétences douanières pour permettre à d'autres agences de proposer des services continus de meilleure qualité mais sans diminuer leurs attributions habituelles. D'où la nécessité d'employer des termes complètement neutres comme « guichet unique » ou gestion « coopérative » - plutôt que « coordonnée » - des frontières.

« Le Modèle de données de l'OMD, la délivrance de messages douaniers standard et la Référence Unique de l'Envoi (RUE) sont tous des outils fondamentaux de traitement de données »

La clé d'un environnement coopératif réside dans l'accès et la maîtrise unique qu'a la douane des moyens pratiques d'enregistrement, de stockage et de traitement des données dans son travail opérationnel quotidien qui la met en relation avec un ensemble immense de documents et d'informations commerciales. Le Modèle de données de l'OMD, la délivrance de messages douaniers standard et la Référence Unique de l'Envoi (RUE) sont tous des outils fondamentaux de traitement de données. Le fait de pouvoir accéder et recourir, via l'OMD, à d'autres expériences nationales de guichet unique, est un autre avantage très rare. À un stade ultérieur de tout projet individuel de guichet unique, les bénéfices administratifs et commerciaux des accords de reconnaissance mutuelle conclus avec d'autres partenaires mettront la douane sur le devant de la scène. Elle sera en effet en mesure de tirer parti des dispositions correspondantes du Cadre de norme SAFE de l'OMD, auquel ont adhéré plus de 155 Administrations Membres.

Les bénéficiaires des systèmes de gestion coopérative des frontières, reposant sur l'expérience et les ressources douanières de traitement de données, vont jusqu'à répondre aux besoins les plus fondamentaux du secteur privé et des gouvernements. Le secteur privé tirera des avantages immédiats d'un ensemble bien ordonné de ce qui étaient auparavant des contrôles complètement disparates, et donc d'une procédure unique et globale de contrôle des importations ou des exportations, basée sur les normes informatiques connues de l'OMD. Ceci permettra encore d'autres simplifications via des accords de reconnaissance mutuelle sur le guichet unique. Les gouvernements pourront mettre en place des dispositifs encore plus efficaces afin d'optimiser les contrôles essentiels tout en proposant de nouvelles simplifications importantes à leurs partenaires commerciaux. Les services de contrôle associés à la douane disposeront de nouveaux outils rapides et modernes pour mener à bien leurs missions, avec la possibilité de tirer encore davantage parti des accords de reconnaissance mutuelle conclus avec leurs homologues d'autres pays. Les douanes auront donc de quoi justifier leurs investissements en technologies de l'information, elles pourront davantage intégrer les données de transactions dont certaines peuvent être utiles pour la sécurité et d'autres applications de gestion des risques, et jouiront d'une meilleure réputation aux frontières, sans susciter de ressentiment auprès d'autres services.

Le secteur privé se dégagera de l'emprise de réglementations strictes, désormais simplifiées. Il échappera enfin aux risques de voir des situations aux frontières où les marchandises passent rapidement les procédures douanières automatisées mais où elles peuvent être bloquées par le simple fait de ne pas avoir le document administratif exigé par un autre service moins efficace. L'essentiel pour l'ensemble des parties prenantes, c'est que tous les éléments soient en place pour assurer au commerce mondial et aux gouvernements qui en dépendent de nouvelles frontières administratives où, pour gérer correctement les risques, on disposera des ressources modernes d'enregistrement et de traitement des données et où tous les chargements licites passeront les formalités d'exportation, d'importation et de transit via la soumission d'un minimum standard d'informations et de documents de contrôle.

En savoir +
john.raven@scarlet.be

Les TIC dans l'environnement transfrontalier



Le World Customs Journal a choisi comme thème pour son édition d'avril l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'environnement transfrontalier et plusieurs articles traitent de ce sujet sous l'angle de la gestion coordonnée des frontières.

On trouvera ci-après le résumé de quelques articles sélectionnés.

Dans son article, «ICT and the New Global Investment Paradigm: Challenges to Cross-Border Trade and Investment», **Andrew Jackson** (IBM) identifie les réseaux intergouvernementaux horizontaux qui relient les régulateurs du monde entier comme étant les principaux facilitateurs contribuant à garantir la stabilité du monde. Ce faisant, il souligne que le Cadre de normes SAFE de l'OMD est une mesure prise dans la bonne direction mais rappelle que «le problème actuel... est la matérialisation des engagements de haut niveau en actions concrètes au niveau régional et national car c'est là que réside l'épreuve de vérité quand il s'agit de garantir des résultats matériels pour l'industrie et pour les gouvernements.» Analysant les développements dans le monde, M. Jackson souligne la nécessité pour les personnes, les organisations et les gouvernements d'étudier avec attention comment collaborer au mieux dans l'utilisation des technologies afin d'obtenir le résultat désiré.

Steve Holloway, professeur adjoint à l'Université de Canberra, dans son article « Leveraging e-Customs - The Importance of Interoperability », examine le phénomène de la douane électronique et les obstacles à son extension au-delà des frontières. Son analyse s'appuie sur des études qui ont conclu que l'interopérabilité des cadres ju-

ridiques du commerce électronique entre les pays demeure modeste, même entre pays ayant adopté des normes internationales. Le Professeur Holloway, qui examine également l'influence des organisations internationales et des initiatives régionales visant à encourager la coopération entre les pays, estime que l'on ne retirera vraisemblablement pas tous les avantages des TIC et du commerce électronique sauf en cas d'adoption ou d'adaptation uniforme des politiques nationales et des cadres juridiques qui permettraient et rendraient légitime l'utilisation compatible des TIC dans leurs aspects nationaux et internationaux.

David Hesketh, de l'administration douanière du Royaume-Uni, s'intéresse plus particulièrement à une gestion plus efficace des données automatisées et étudie la nécessité de mettre en place un réseau douanier mondial ainsi que la gestion intégrée des frontières. Il souligne que cet objectif est parfaitement compatible avec la vision de l'OMD de la douane au XXI^{ème} siècle qui prévoit une coopération renforcée entre les administrations douanières, les opérateurs commerciaux et les autres agences gouvernementales. Dans cet article très convaincant, M. Hesketh étudie comment des «autoroutes» de données électroniques et des sortes de «pipelines logistiques» aideraient les douanes à passer du stade de la déclaration à l'importation à celui du début de la transaction commerciale. Il défend l'hypothèse d'une réévaluation radicale du business model (modèle d'affaire) des douanes en faisant passer l'accent « du point d'importation jusqu'à un point le plus en amont possible dans la chaîne logistique. » S'appuyant sur la stratégie douanière et de contrôle international du Royaume-Uni, il fait remarquer que, «grâce à la technologie et aux partenariats, les activités de contrôle et de surveillance peuvent être beaucoup mieux intégrées, virtuelles, étendues et porter sur l'ensemble de la planète.»

Dans un autre article particulièrement intéressant, **Alan Long** (Maritime Cargo Processing Plc), analyse les éléments clés de la gestion coordonnée des frontières vus par la communauté commerciale in-

ternationale. En examinant les principales caractéristiques du concept de guichet portuaire (PCS), M. Long remarque le niveau considérable de coopération et de coordination résultant du système Destin8 reconnu sur le plan international. Il observe qu'en dépit des progrès évidents dans les domaines «secteur privé -- douane» et «douane -- secteur privé», le PCS offre un



Le Professeur David Widdowson, de l'Université de Canberra, est le rédacteur en chef du World Customs Journal, qui donne aux universitaires, aux chercheurs, aux étudiants et aux professionnels de la douane l'occasion de partager et de profiter des recherches, des commentaires académiques et des informations pratiques, et permet ainsi aux lecteurs d'étendre leurs connaissances et compréhension du rôle et des responsabilités de la douane.

avantage notable en ce sens qu'il parvient à encourager le transfert de données et la soumission unique de données pour des usages multiples dans le domaine «secteur privé - secteur privé» des opérations portuaires. Les enseignements du système Destin8 intéressent directement les agences gouvernementales qui participent à la gestion des frontières et, comme le note M. Long, «les gouvernements qui ont l'intention de développer des guichets uniques seraient bien avisés d'étudier l'expérience des fournisseurs de PCS, sinon, ils risquent de fournir des systèmes qui ne répondent pas entièrement aux besoins de la clientèle.»

Le World Customs Journal est disponible en ligne gratuitement.

En savoir +
www.worldcustomsjournal.org

La version 3 du Modèle de données de l'OMD : un élément indispensable à la gestion coordonnée des frontières

Chaque pays a progressivement développé ses propres formalités et exigences en matière douanière, ainsi que ses propres systèmes informatiques. De ce fait, on a observé peu de coordination et de consultation entre les pays. Il existe des milliers d'éléments de données, des centaines de formulaires douaniers différents et autant de systèmes douaniers qu'il y a d'administrations douanières. Cette absence de coordination a créé un climat de confusion. Toutes ces exigences différentes sont souvent redondantes et font double-emploi, et leur mise en place et leur suivi reviennent cher. Ce sont les gouvernements qui sont à l'origine de ce problème, ce sont donc aux gouvernements d'y remédier en utilisant le Modèle de données de l'OMD.

L'harmonisation et la normalisation des données douanières ont été lancées par le G7, c'est-à-dire par les Ministres des Finances des sept pays les plus riches du monde. D'importants progrès ont déjà été effectués, mais ce n'est pas encore suffisant.

Vu la complexité du projet, le G7 s'est axé, pour l'instant, sur les processus douaniers de base. L'OMD s'est associé au G7, reconnaissant qu'il était nécessaire d'utiliser un jeu de données plus vaste. L'OMD, en tant qu'instance internationale représentant les administrations douanières, est idéalement placée pour poursuivre cette normalisation. Elle pourrait donner l'occasion à ses Membres, quelle que soit la taille de leur pays, de participer à ce projet, ainsi qu'à de nombreux organismes commerciaux déjà parties prenantes dans les activités de l'OMD.

La version 1 du Modèle de données douanières de l'OMD a vu le jour en 2002. Pour poursuivre les travaux de normalisation, le Secrétariat de l'OMD a constitué l'Équipe de projet du Modèle de données, qui dépend du Sous-comité Informatique. Les Membres de l'OMD représentés au sein de l'Équipe ont été invités à recenser leurs besoins ainsi que les informations complémentaires qu'il conviendrait d'ajouter au Modèle de données douanières pour le consolider.

La version 2.0 du Modèle est sortie en 2005. Cette version contient des données douanières et des données relatives au transport, destinées à la mainlevée des marchandises aux frontières.

Pendant que l'OMD travaillait sur la version 2.0, le concept de guichet unique transfrontalier et pangouvernemental gagnait du terrain. Ce concept consiste à définir un seul et unique point d'entrée au niveau

des gouvernements, pour la présentation de données et de messages internationaux normalisés pour l'importation, l'exportation et le transit de marchandises, moyens de transport, équipements et équipages. L'OMD a reconnu l'importance du guichet unique et a réalisé qu'il n'existait aucune instance chargée de développer un ensemble pangouvernemental de données. Les Membres de l'OMD ont alors décidé de combler ce déficit et d'intégrer des exigences de guichet unique dans le Modèle de données douanières de l'OMD est devenu le Modèle de données de l'OMD.

« L'OMD, en tant qu'instance internationale représentant les administrations douanières, est idéalement placée pour poursuivre cette normalisation »

Les travaux de normalisation en cours aboutiront à la version 3.0 du Modèle de données de l'OMD, laquelle englobera des exigences sur la douane, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la sécurité maritime, les statistiques, l'immigration (des équipages) et la protection de l'environnement (Convention de Bâle). La version 3 n'est pas une interprétation douanière d'exigences émanant d'organismes commerciaux. Les membres de l'Équipe de projet du Modèle de données ont été invités à consulter les organismes commerciaux de leurs pays et à recenser les besoins complémentaires qu'il convenait d'ajouter pour obtenir la norme de données requise pour le guichet unique. On a également demandé aux représentants des secteurs du transport, de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de la sécurité maritime de contribuer à la version 3 et d'examiner son contenu.

- **EDI (l'échange de données informatisées)** ou en version originale « electronic data interchange », est le terme générique définissant un échange d'informations automatiques entre deux entités à l'aide de messages standardisés, d'ordinateur à ordinateur.
- **EDIFACT** (electronic data interchange for administration, commerce and transport) ou en français : « échange de données électroniques pour l'administration, l'économie et le transport », est le langage le plus commun et le plus employé dans l'environnement d'EDI. UN/EDIFACT (ISO 9735) est une norme internationale qui définit les règles syntaxiques pour l'échange informatisé de données entre les intervenants dans les domaines de l'administration, du commerce et du transport. Cette norme a été établie par le CEFAC-ONU, l'Organisation des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques.
- **XML** (extensible markup language) ou en français : « Langage de balisage extensible », offre une alternative à l'échange de données de système à système dans l'environnement d'EDI. Ce langage offre une syntaxe qui peut être utilisée pour échanger des informations entre différentes sortes d'ordinateurs, applications et organisations sans devoir passer par des niveaux de conversion.



La version 3 du Modèle de données de l'OMD est quasiment terminée. Cette nouvelle version ne porte pas uniquement sur des aspects douaniers ; elle se compose de trois éléments de base : le jeu de données, les modèles de procédures et les modèles d'information. Ces éléments ont été approuvés par le Conseil de l'OMD de juin 2008. La dernière partie, qui se compose des directives sur la mise en œuvre des messages, ainsi que d'autres documents venant appuyer la mise en œuvre du Modèle, sera terminée fin 2009. Les Membres de l'OMD sont convenus qu'un jeu de données pangouvernemental nécessitait un message de type pangouvernemental, appelé message GOVCBR (Government Cross-Border Regulatory Message). Le concept et l'élaboration du message GOVCBR ont été approuvés par les organismes internationaux de normalisation, avec un nouveau message EDIFACT après sa publication. Outre le message GOVCBR, le contenu de la version 3 est également conforme aux normes internationales du Répertoire des éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED).

Dans les gouvernements comme dans les milieux commerciaux, beaucoup s'imaginent que le Modèle de données de l'OMD augmentera la quantité d'informations présentées, mais ce n'est pas

L'auteur

Bill Nolle est un ancien de l'Administration des douanes et de la protection des frontières des Etats-Unis (CBP), où il a passé 35 ans. Il a été également attaché technique à l'OMD. Aujourd'hui retraité, il participe au développement et au déploiement de normes de données et de systèmes de guichet unique dans de nombreux pays, en particulier dans les pays membres de l'ASEAN.



le cas. Tous les éléments de la version 3 ont été soigneusement évalués par rapport aux exigences juridiques des pays membres. Bon nombre de ces éléments ne figurent généralement pas dans la déclaration en douane. Ce sont en revanche des informations qui sont envoyées par ailleurs, d'une manière ou d'une autre, quel que soit leur format. Une analyse minutieuse révélera qu'en évitant des données redondantes, on réduira le volume de données à présenter.

Les Administrations douanières Membres de l'OMD ainsi que les Ministères du Commerce et des Transports sont vivement encouragés à adopter la version 3 du Modèle de données de l'OMD. Un grand nombre d'avantages nouveaux en découleront pour les utilisateurs, le plus marquant sera la facilitation des processus commerciaux avec, en même temps, une amélioration des capacités de lutte contre la fraude. Ce n'est plus la peine de transférer ni de manipuler des données et des messages d'un système à l'autre, d'un document à l'autre, ou bien des données issues de plusieurs documents vers un système automatisé.

Il en résultera des économies tangibles et une plus grande précision ; en outre, la main-levée des marchandises sera réalisée dans de meilleurs délais.

Le Modèle de données de l'OMD ainsi que le guichet unique transfrontalier et pangouvernemental sont à la base de plusieurs initiatives et instruments de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE de l'OMD utilise un extrait du Modèle de données. Le pilier douane-entreprises du Cadre SAFE sera réalisable avec le Modèle de données. La Convention de Kyoto révisée incite ses signataires à adopter des normes internationales et à développer une forme de traitement du style du guichet unique. Le Réseau douanier de lutte contre la fraude et le carnet ATA électronique suivront les normes internationales du Modèle de données de l'OMD.

Le développement de la version 3 est le fruit d'efforts considérables en termes de temps, de connaissances et de talents. Cette nouvelle version assure des échanges de données stables et prévisibles entre les entreprises et les gouvernements, d'une part, et entre les gouvernements, d'autre part. Le monde de la normalisation ne connaît pas d'égal à la version 3 du Modèle de données sur le plan du contenu et de son étendue. Les Membres devront considérer la version 3 du Modèle de données de l'OMD comme la norme par excellence en matière de traitement douanier et de guichet unique. Les Membres devront par ailleurs prendre une part active à l'Équipe de projet du Modèle de données.

GOVCBR (government cross-border regulatory) message, ou en français : « message réglementaire transfrontalier gouvernemental », permet aux utilisateurs de soumettre un message standard unique contenant toutes les informations relatives à une transaction commerciale internationale en une seule fois. Le GOVCBR est ainsi la pierre angulaire d'un environnement de guichet unique. Utilisant la norme EDIFACT, ce message « modèle » a été développé par l'OMD en se basant sur le Modèle de données de l'OMD version 3.0. Les directives quant à la mise en œuvre de ce message expliquant comment utiliser GOVCBR (par exemple quelle information est exigée pour telle transaction) seront publiées par l'OMD. Les pays devront ensuite développer leurs propres directives et adapter le message « modèle » à leur législation et terminologie nationales.

En savoir +
nollew@comcast.net

**WORLD CLASS EDUCATION FOR
THE CUSTOMS PROFESSION**



KNOWLEDGE BEYOND BORDERS

www.customscentre.canberra.edu.au

La Suisse assure un soutien durable au programme de bourses de l'OMD



Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD, et Andrea Canonica, Chef du service Affaires Internationales de l'Administration fédérale des douanes suisses, ont signé une convention renouvelant le soutien de la douane suisse au programme de bourses francophones de l'OMD, le 25 mars 2009.

L'Administration fédérale des douanes suisses s'est engagée à parrainer un à trois

boursiers chaque année et ainsi à offrir à de jeunes cadres douaniers la possibilité de compléter leurs connaissances et d'enrichir leurs compétences en matière douanière et plus précisément en matière de standards internationaux douaniers développés par l'OMD. Elle accueille d'ailleurs à Berne depuis de nombreuses années les boursiers sélectionnés pour un voyage d'étude pratique.

Plusieurs Directeurs généraux en poste actuellement dans des administrations douanières aux quatre coins du globe ont pu bénéficier, plus tôt dans leur carrière, de ce programme de bourse grâce notamment au soutien actif de pays comme la Suisse ou d'autres donateurs.

Le programme de bourses de l'OMD s'inscrit dans le cadre du Programme Columbus et de ses initiatives en matière de développement des capacités de gestion des administrations Mem-

bres. L'objectif est d'accompagner les administrations douanières dans leur développement organisationnel en dotant quelques gestionnaires, sélectionnés pour leurs potentiels d'évolution au sein de leur structure, des connaissances techniques et capacités liées aux actions de réforme et de modernisation de leur administration.

Le 50^{ème} programme de bourse, destinés à des douaniers anglophones se déroulera du 12 octobre 2009. Les 4 semaines d'études à Bruxelles s'articuleront autour du cours de gestion et du travail au sein des Sous-directions dont la thématique a été choisie par chaque boursier. Durant les deux dernières semaines, les boursiers seront accueillis dans une administration des douanes hôte aux fins d'observer son fonctionnement.

En savoir +
www.wcoomd.org

Un nouveau Secrétaire général adjoint à l'OMD



Sergio Mujica Montes



János Nagy



Paolo Di Roma

Les Directeurs généraux des douanes réunis pour les 113^{ème} et 114^{ème} sessions du Conseil, éliront le samedi 27 juin 2009 un nouveau Secrétaire général adjoint.

Le poste de Secrétaire général adjoint est vacant depuis le 1^{er} janvier 2009 et

il appartiendra au Conseil de procéder à une nomination prenant effet le 1^{er} janvier 2010, conformément aux règles en vigueur.

Les personnes intéressées par le poste ont été invitées à adresser leur candidature

avec toutes les informations nécessaires au Secréariat de l'OMD.

Trois personnes ont déposé leur candidature. Il s'agit de :

- M. Sergio Mujica Montes, Directeur général national des douanes du Chili.
- M. János Nagy, Directeur général de la Garde des finances et des douanes de Hongrie.
- M. Paolo Di Roma, Directeur de la Direction régionale des douanes de Vénétie (Italie).

Un communiqué de presse faisant état de la décision du Conseil quant aux résultats des élections sera diffusé le 27 juin 2009 par le Secréariat de l'OMD.

En savoir +
www.wcoomd.org

L'OMD lance la base de données des accords préférentiels et de leurs règles d'origine particulières

L'OMD a créé une base de données mondiale des accords commerciaux préférentiels et de leurs règles d'origine particulières, conformément au Plan d'action visant à améliorer la compréhension et l'application des règles d'origine préférentielles, adopté par le Conseil de l'OMD en juin 2007.

Les utilisateurs de la base de données peuvent consulter et examiner les textes des accords commerciaux préférentiels et de leurs règles d'origine particulières en sélectionnant un pays dans une liste déroulante ou sur une carte du monde, ou en faisant leur choix dans une liste d'accords classés par ordre alphabétique. La base de données permet également de comparer les textes de base des dispositions spécifiques aux règles d'origine de deux à quatre accords différents. La base de données délivre par ailleurs des exemples des preuves ou certificats d'origine utilisés dans les accords.

La base de données reproduit, pour tous les accords qu'elle contient, le texte de base des dispositions concernant les règles d'origine (dispositions générales sur l'origine). Elle ne contient pas le texte juridique complet des accords commerciaux ni les annexes aux dispositions sur les règles d'origine. En revanche, les textes juridiques des accords et les dispositions annexées concernant les règles d'origine (règles d'origine spécifiques à des



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

Recherche Tous les accords Comparer les règles Carte accords Exemples de formulaires

Dernière mise à jour

NOM DE L'AGREMENT	PAYS CONCERNES	ACTIVE	ENTREE EN VIGUEUR	DERNIERE MISE A JOUR
CE - Syrie	Syrie, Union Européenne	✓	Juillet 1, 1977	avril 23, 2009
EFTA	Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse	✓	Juin 1, 2002	avril 23, 2009
EFTA (Stockholm Convention)	Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse	✓	Mai 18, 1960	avril 23, 2009
CE - Macédoine	Macédoine (pays), Union Européenne	✓	Juin 1, 2001	avril 23, 2009
CE - Algérie	Algérie, Union Européenne	✓	septembre 1, 2005	avril 23, 2009

produits) sont consultables à l'adresse ou aux adresses Internet indiquées sur la fiche récapitulative correspondant à chacun des accords. Cette fiche comprend les informations suivantes :

- les pays qui sont parties prenantes à l'accord commercial en question ;
- la date d'entrée en vigueur de l'accord commercial ;
- son statut (toujours actif : oui - la base de données n'indique que les accords en vigueur) ;
- le type d'accord (accord de libre-échange, etc.) ;
- l'adresse ou les adresses Internet du ou des sites officiels de l'accord.

L'application identifie par ailleurs plusieurs termes clés parmi la terminologie

couramment utilisée dans les dispositions relatives aux règles d'origine.

La base de données est accessible en français ou en anglais.

Les Administrations douanières Membres de l'OMD ont été sollicitées pour tester cette base de données qui sera présentée lors des prochaines sessions du Conseil. La base de données sera disponible sur le site Internet des Membres de l'OMD. Un manuel d'utilisation, permettant aux utilisateurs de se familiariser avec les fonctions de la base de données, est en cours d'élaboration.

[En savoir +](#)
www.wcoomd.org

L'OMD s'engage dans l'énergie renouvelable !



Depuis le 1^{er} avril 2009, l'électricité utilisée dans les locaux du Secrétariat de l'OMD à Bruxelles est d'origine 100% renouvelable (garantie par un organisme de certification). La consommation électrique est donc « CO2 free » et ce, sans surcoût.

Dans ce même objectif d'utilisation d'énergie « verte », les blocs réfrigérants servant à alimenter le bâtiment en air conditionné seront remplacés au cours

de l'exercice financier 2010/2011, par un nouveau système plus respectueux de l'environnement qui n'émettra aucun gaz à effet de serre.

Parallèlement, la consommation d'électricité a été réduite dans le cadre d'un ensemble de mesures prises par le Secrétariat à cet égard.

[En savoir +](#)
karen.garside@wcoomd.org

Une triste nouvelle

George Westcott Thorne, entré au service de l'OMD le 1^{er} septembre 1953 en tant qu'Administrateur technique à la Direction de la Nomenclature est décédé au Royaume Uni le 27 mars 2009 à l'âge de 92 ans.

M. Thorne, membre du groupe d'étude sur les questions douanières créée en 1948 et qui a prélué à la création du CCD en 1953 est un des « pères » des premières notes explicatives de la Nomenclature. Il a aussi exercé les fonctions de Conseiller à la Direction de la Valeur et des Relations extérieures de l'époque avant de rentrer au Royaume Uni en 1976.

Le Secrétariat adresse ses sincères condoléances à son épouse, ses enfants et sa famille.

Premier séminaire CENcomm !



Le premier séminaire régional sur l'utilisation générale de l'outil CENcomm de l'OMD, en dehors de toute action opérationnelle spécifique de lutte contre la fraude, s'est tenu dans la ville de Suzhou (Chine) du 16 au 20 mars 2009 au Centre de Formation des Affaires Extérieures de la douane chinoise. Accueilli par le Bureau Régional de Liaison chargé du Renseignement (BRLR) de la région Asie Pacifique et parrainé par l'administration des douanes chinoises, le séminaire a réuni 23 agents représentant 17 administrations de la région. Des Participants en provenance du BRLR d'Asie Pacifique ainsi que des représentants de l'ambassade américaine et du Royaume Uni à Pékin se sont joints à l'évènement.

Durant le séminaire, deux facilitateurs du Secrétariat de l'OMD ont partagé

leur expertise dans l'utilisation des applications du CEN (Réseau douanier de lutte contre la fraude) de l'OMD, et plus particulièrement du CENcomm. Ils ont mis l'accent sur l'importance d'utiliser des outils de communication sécurisés durant toute activité opérationnelle, et ont fait une présentation des méthodologies utilisées pour analyser l'échange de données durant les opérations et via le CEN.

Le CENcomm est un outil facilitant l'échange et l'utilisation de données de façon rapide, fiable et sécurisée 24 heures sur 24. La gestion des messages électroniques et le stockage des informations sont deux des fonctions essentielles de ce système. Le recours à la technologie d'Internet garantit l'efficacité de cet outil, qui ne nécessite

aucune installation spéciale. L'application est hébergée par le Secrétariat de l'OMD et est accessible via l'Internet à tous les utilisateurs autorisés.

Le CENcomm permet à un groupe restreint d'utilisateurs constitué de fonctionnaires de communiquer par le biais de canaux cryptés tout au long d'une opération douanière ou d'une opération conjointe impliquant d'autres administrations chargées de l'application de la loi. Plusieurs opérations peuvent être organisées simultanément puisque d'un point de vue technique le nombre potentiel de groupes d'utilisateurs opérant en même temps est illimité.

En savoir +
www.wcoomd.org

L'évaluation en douane à la loupe

Un nouvel ouvrage sur le prix de transfert et l'évaluation en douane est sur le point d'être publié par le Bureau international de documentation fiscale (IBFD), principal organisme mondial expert en fiscalité transfrontalière et réalisant des études fiscales indépendantes.

L'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane indique la méthodologie à suivre pour déterminer la valeur en douane de produits importés et définit des règles spécifiques selon lesquelles les partenaires d'une transaction doivent s'assurer que leur relation n'influence pas le prix.

Le prix de transfert est le terme utilisé en fiscalité directe pour décrire comment sont

fixés les prix entre les entreprises appartenant à un même groupe multinational. Il s'agit, pour une entreprise, d'un élément majeur de sa stratégie de planification fiscale car il détermine le pays ou le territoire dans lequel les bénéfices de l'entreprise seront taxés. La méthodologie permettant d'établir un « prix normal » pour des transactions menées entre des entreprises associées, figure dans les Principes applicables en matière de prix de transfert, publiés par l'OCDE, et a certaines similitudes avec celle de la valeur en douane.



Cependant, on s'est demandé récemment dans quelle mesure les prix de transfert pourraient être utilisés comme base de détermination de la valeur en douane et si les deux régimes devraient ou pourraient converger.

Ces aspects, qui sont traités en détail dans le nouvel ouvrage, ont été soulevés lors de deux grandes conférences organisées conjointement par l'OMD et l'OCDE, et sont également en cours d'examen par le Comité technique de l'OMD sur l'évaluation en douane. La Sous-direction de la Valeur du Secrétariat de l'OMD a rédigé le chapitre sur les principes clés de la valeur en douane et les questions liées au prix de transfert.

Les lecteurs d'OMD Actualités bénéficieront d'une réduction de 20% sur le prix de l'ouvrage jusqu'au 15 juillet 2009. Pour obtenir cette remise, le code WCO01 doit être précisé lors de la commande. Le lien permettant d'accéder à la page internet du livre est : http://test-www.ibfd.org/portal/Product_030TPCV.htm.

En savoir +
www.ibfd.org

La formation en matière de renseignements et d'analyse fait salle comble !



Du 4 au 8 mai 2009, au siège de l'OMD, 20 agents des douanes en poste dans les 11 BRLR de l'OMD ont participé à cette formation avec pour objectif d'améliorer leurs capacités d'analyse et de leur permettre ainsi de réaliser des analyses mieux structurées et d'excellente qualité pour l'élaboration de leurs rapports.

Financée par l'OMD sur le Fonds Eurodouane, cette formation, qui est une première du genre, était animée par deux formateurs

douaniers des Pays-Bas et coordonnée par l'équipe mixte CEN et Renseignement du Secrétariat. Elle portait sur l'analyse à titre général, les différents types d'analyse, les principes essentiels, la méthode d'analyse et les produits de l'analyse. Les participants ont pu ensuite exploiter leurs nouvelles connaissances en se livrant à des exercices d'analyse stratégique et opérationnelle et en réalisant des analyses à partir de la base de données du CEN et autres sources.

La prochaine étape consistera pour le Groupe de projet sur la Stratégie mondiale en matière d'information et de renseignement (SMIR) à développer des « Directives sur l'analyse » aux fins d'assister les Membres dans leur mise en œuvre d'une stratégie en matière d'information et de renseignement.

En savoir +
enforcement@wcoomd.org



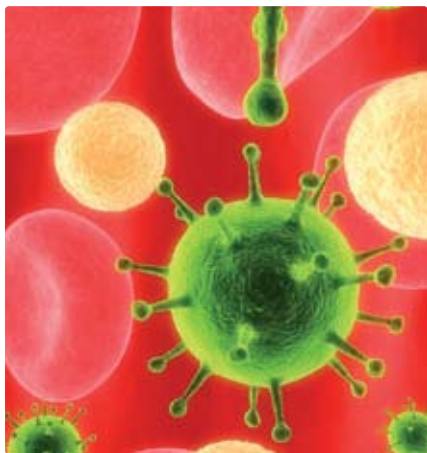
Coopération Chine/Pays-Bas

Des officiers des douanes chinoises, accompagnés de leurs formateurs de l'Administration des douanes des Pays-Bas ont assisté le 18 mars 2009, à une présentation du Programme Columbus de l'OMD, initiative en matière de renforcement des capacités visant à soutenir la mise en œuvre du cadre de normes SAFE de l'OMD de sécurisation et de facilitation du commerce mondial.

Cette visite a été organisée dans le cadre de l'accord de partenariat entre les douanes chinoises et des Pays-Bas en matière de formation.

En savoir +
www.wcoomd.org

Grippe A (H1N1), la communauté douanière se mobilise



Face à la propagation du virus de la grippe A (H1N1) au niveau mondial, le Secrétariat de l'OMD a adressé deux lettres à l'ensemble des Directeurs généraux des douanes pour les informer sur cette pandémie, des mesures de précaution à

prendre, des développements actuels, des principaux éléments d'un plan d'action douanier, et enfin des sites Internet des Organisations internationales qui suivent de près la pandémie au niveau épidémiologique, clinique et virologique et publient des recommandations de santé publique telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Food Agriculture Organization (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Les Membres ont été invités à communiquer au Secrétariat les mesures détaillées qu'ils ont prises ou comptent prendre pour prévenir la propagation de cette maladie.

Deux fiches d'informations disponibles sur le site des Membres de l'OMD font le point sur le virus, les récents développements et les mesures préventives générales, et

invitent les administrations douanières à intensifier la coopération et l'échange d'informations avec les autorités de santé ainsi qu'avec les autres services aux frontières, et à élaborer un plan d'action douanier visant à prévenir et à endiguer la propagation du virus et contribuer ainsi activement au dispositif mondial de lutte contre cette infection.

La rubrique du site internet des Membres de l'OMD consacrée à ce sujet est régulièrement mise à jour afin que les Membres disposent des informations pertinentes sur cette épidémie.

En savoir +
www.wcoomd.org
www.who.org
www.fao.org
www.oie.int

Programme de stage OMD/Japon

L'OMD va lancer une nouvelle initiative, le Programme de stage OMD/Japon en coopération avec l'Administration des douanes du Japon. Ce Programme a pour objectifs :

- d'encourager la participation de Membres où aucune des deux langues officielles de l'OMD (français ou anglais) n'est couramment parlée;
- de donner l'occasion aux candidats sélectionnés de travailler au Secrétariat comme stagiaires dans le but d'acquérir des connaissances, des compétences et une expérience de travail internationale;
- de développer et de renforcer les réseaux entre les Membres de l'OMD et le Secrétariat;
- d'améliorer l'activité de recherche à l'OMD afin de soutenir et d'assister le Secrétariat dans ses missions, ses travaux et ses tâches;
- et de constituer un vivier de candidats extrêmement compétents avec une expérience dans les Administrations Membres.

Sept fonctionnaires d'Administrations douanières de pays en développement

seront sélectionnés sur deux critères : la langue (avec un thème au choix) et le thème (thème principal : les Droits de Propriété Intellectuelle). Ils passeront un an au Secrétariat de l'OMD et pourront ainsi acquérir une expérience internationale précieuse. Les stagiaires conduiront des travaux de recherche et des études sur un thème spécifique ou un projet particulier, en coopération avec un tuteur désigné en fonction du thème ou du projet choisi. Ils auront l'occasion de réaliser et de consolider leurs recherches et leurs études dans un ou plusieurs pays, y compris au Japon. En échange, les stagiaires devront apporter soutien et assistance aux tâches et projets du Secrétariat.

Ce Programme, rendu possible grâce au financement du Japon, est un programme

continu dont pourront bénéficier un certain nombre de fonctionnaires des douanes dans les années à venir.

En savoir +
shoichi.asano@wcoomd.org





Département des douanes et accises Hong Kong, Chine

Principes

Le Département des douanes et accises de Hong Kong, Chine (HKC) est une administration moderne, tournée vers l'avenir, qui contribue à la stabilité et la prospérité de la communauté. Ses qualités sont avant tout la confiance, la courtoisie et la recherche de l'excellence.



Mission

- Protéger la Région administrative spéciale de Hong Kong contre la contrebande
- Protéger et percevoir les recettes sur les biens passibles de droits
- Détecter et dissuader le trafic de stupéfiants et l'utilisation abusive de drogue
- Protéger les droits de propriété intellectuelle
- Protéger les intérêts des consommateurs
- Protéger et faciliter le commerce et l'économie licites et préserver l'éthique commerciale de Hong Kong
- Remplir les obligations internationales

Valeurs

- Professionnalisme et respect
- Légitimité et justice
- Responsabilisation et éthique
- Prévoyance et innovation

Coopération internationale

Le HKC, dans ses efforts de promotion de la coopération bilatérale et multilatérale, a conclu 15 accords de coopération douanière avec ses homologues. Lors des sessions du Conseil de l'OMD, le HKC a été élu Membre de la Commission de politique générale de 1998/99 à 1999/2000 et Vice-Président de la région Asie-Pacifique de 2000/01 à 2001/02.

Bureau régional de liaison chargé du renseignement

Le HKC a été le siège du premier Bureau régional de liaison chargé du renseignement pour la région Asie-Pacifique (BRLR A/P) de

décembre 1987 à décembre 1998. Après la délocalisation du BRLR A/P à Tokyo (Japon) puis à Beijing (Chine), le HKC a continué de détacher des fonctionnaires au BRLR A/P en tant qu'analystes de renseignement.

Programmes régionaux de lutte contre la fraude

Le HKC participe activement à plusieurs programmes régionaux de lutte contre la fraude, par exemple au Projet « Sky-Hole-Patching », au « Projet Crocodile » et au Système de notification immédiate de saisies de drogue. Les deux derniers programmes ont été lancés par le HKC, l'un en 2004 pour supprimer la contrebande de cigarettes, et l'autre en 2007 pour améliorer le système de renseignement sur le trafic de drogue.

Enquêtes sur le blanchiment des revenus de la drogue

Outre les enquêtes et la surveillance liées au trafic de drogue, le HKC enquête sur le blanchiment des revenus de la drogue et lance des opérations visant à geler et à confisquer les capitaux dérivés du trafic de drogue.

Lutte contre la piraterie sur Internet

Deux équipes de lutte contre la piraterie sur Internet ont été créées. Le Laboratoire douanier de police scientifique et informatique fournit également une assistance professionnelle pour recueillir, conserver, analyser et présenter des preuves numériques aux tribunaux dans des affaires de piraterie.

Centre régional de formation

Dans le cadre de programmes régionaux de renforcement des capacités, le HKC est le siège de l'un des cinq centres régionaux de formation de l'OMD de la région Asie-Pacifique, depuis juin 2004.

Programme sur l'éthique

Le HKC a adopté la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD comme modèle pour la gestion de l'éthique et a créé un Comité directeur sur l'éthique en 2001. Le Département compte également parmi les premières administrations douanières à avoir établi un « code de conduite et de discipline » applicable à l'ensemble du personnel douanier en 1999, suite à une recommandation de l'OMD.



Siège

Le nouveau bâtiment qui accueillera le siège du HKC est en cours de construction et sera terminé à la mi-2010.

Perspectives

Placé en première ligne pour veiller aux contrôles des importations et les exportations de la Région administrative spéciale de Hong Kong, le HKC s'attache depuis plusieurs années à trouver un parfait équilibre entre ses fonctions, qui consistent d'une part à faire respecter les lois et d'autre part à faciliter les échanges. Le HKC s'efforcera à l'avenir de conserver un niveau d'efficacité élevé tout en continuant à améliorer la qualité de ses services.

Directeur général des douanes et accises

M. Richard M F YUEN
(nommé au 1^{er} juillet 2007)

Effectifs

5608 (au 1^{er} mars 2009)

Adresse officielle

9/F, Harbour Building Central
Hong Kong, Chine

Date de création : 17 septembre 1909

Contact général

Mme Alice P Y LEUNG
Responsable du Bureau de liaison des douanes
Tel : +852 2852 1439
Fax : +852 2850 7952
Courriel : alice_py_leung@customs.gov.hk

Date d'adhésion à l'OMD

1^{er} juillet 1987

En savoir +

www.customs.gov.hk

La Journée Internationale de la Douane dans le monde

Les Bermudes



Le Ministre des Finances et le Secrétaire aux Finances ont récompensé des agents des douanes pour services rendus au gouvernement et pour le nombre d'années passées au service de la douane

Belgique



Les douaniers belges ont exposé des saisies d'espèces menacées au Siège de l'OMD

Hong Kong, Chine



Saisie de 45 kilos d'ivoire brut à l'aéroport international de Hong Kong



À Hong Kong, douaniers et invités ont porté un toast en l'honneur de la Communauté douanière internationale

Corée



Le Commissaire des douanes coréennes et son adjoint ont posé avec les ambassadeurs en poste en Corée



La communauté diplomatique s'est joint aux représentants de la douane coréenne lors de la cérémonie

Nigeria



Des douaniers méritants engagés dans la protection de l'environnement ont posé avec leurs Certificats de mérite de l'OMD

Norvège



« Allez-y, prenez une pomme ! » pouvait-on lire sur les posters de la campagne nationale lancée par la douane norvégienne pour met-

tre en avant le travail des douaniers dans la lutte contre le crime environnemental



Un douanier norvégien offrant une pomme à un passager à l'aéroport de Trondheim

Nouvelle-Zélande



La douane de Nouvelle Zélande a organisé une journée « porte ouverte » en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, le Département de la conservation et le Zoo de Wellington, dont une exposition mettant l'accent sur les méthodes utilisées par les trafiquants, les conséquences désastreuse du trafic, les types d'infractions détectées et les équipements « rayon x » utilisés pour combattre le crime environnemental

Sierra Leone



La douane de Sierra Leone a organisé un séminaire pour le personnel de l'Autorité fiscale nationale, les représentants de la société civile, des institutions chargées de la conservation et du Ministère de l'environnement

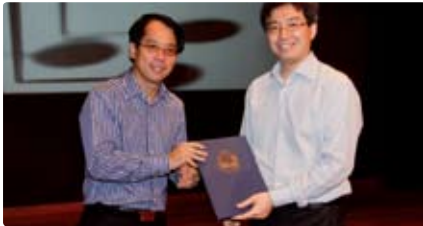


Des posters encourageant le public à empêcher le crime environnemental en changeant son attitude étaient affichés partout dans Freetown, capitale de la Sierra Leone

Singapour



A Singapour, «l'équipe des stars», gagnante du prestigieux «Prix du Directeur Général», a posé devant les caméras



Un fier lauréat du Certificat de l'OMD

Slovénie



La douane slovène a organisé une exposition sur les espèces menacées (CITES) saisies ces dernières années

Afrique du Sud



A l'aéroport sud-africain international O.R. Tambo, un chien des douanes a découvert des caisses contenant des ormeaux en partance pour Hong Kong



Un défilé des agents de l'Unité de contrôle des frontières de l'Autorité fiscale d'Afrique du Sud

Mozambique



Des douaniers du Mozambique ont planté des arbres après avoir assisté à un séminaire sur la protection de l'environnement

Serbie



Le Directeur général adjoint de la douane serbe a remis des Certificats de mérite aux douaniers et au personnel opérationnel chargés de surveiller la mise en œuvre des accords multilatéraux environnementaux et de combattre le crime environnemental

Fidji



Les îles Fidji ont exposé le Brachylophus fasciatus, une espèce d'iguane menacée par le commerce illicite



Un gâteau «Journée Internationale de la douane» était au menu des douanes des îles Fidji

Portugal



Le Directeur général des douanes du Portugal s'est adressé aux participants



Deux anciens douaniers ont reçu un Certificat de mérite de l'OMD

Trinité-et-Tobago



L'équipe dirigeante de la douane de Trinité-et-Tobago inaugure l'exposition JID 2009



L'exposition mettait en scène les espèces menacées de l'île fournies par la Division des forêts de Trinité-et-Tobago

La formation, élément clé du renforcement des capacités en Iran



La République Islamique d'Iran est membre de la Convention TIR (Transports Internationaux Routiers) depuis 1976. Cette Convention a pour objectif de simplifier et d'harmoniser les procédures administratives relatives au transport routier des marchandises en transit. L'IRICA,

l'Administration des douanes de la République Islamique d'Iran, est chargée d'en assurer la correcte application.

Afin de mettre à jour les connaissances en matière de réglementation TIR des personnels douaniers, l'IRICA a organisé

en collaboration avec l'IRU (International Road Transport Union) un atelier de trois jours à Téhéran, du 17 au 19 février 2009. Inauguré par le Ministre adjoint iranien en charge de la Route et des Transports, cet atelier a rassemblé plus de 120 agents des douanes chargés des procédures TIR, qu'ils soient positionnés aux frontières ou au siège de la Direction générale, et plus de 20 représentants d'organisations et ministères traitant de questions relatives au Transit - comme le Ministère de la Route et des Transports et ses services affiliés, la Police des frontières, le Secrétariat de l'ECO (Economic Cooperation Organization), la Chambre de commerce iranienne des industries et des mines et le Ministère du commerce.

En savoir +
www.irica.org

Le KCS lutte contre le commerce illicite de produits dangereux pour l'environnement

En s'alignant sur la nouvelle tendance du gouvernement coréen en faveur d'une « croissance verte », le Service coréen des douanes (KCS) a développé sa propre stratégie de « douanes vertes » et diffusé, en octobre 2008, un plan de lutte contre le commerce illicite de marchandises présentant un risque pour l'environnement. Ce vaste plan à long terme est une transposition de la recommandation sur la protection de l'environnement, adoptée par le Conseil de l'OMD de juin 2008, à la situation coréenne.

- Améliorer sa capacité de ciblage des entités et marchandises à haut risque, en mettant au point une nouvelle technique de sélection des chargements, qui permettra aux fonctionnaires des douanes de contrôler efficacement les marchandises pouvant

nuire à l'environnement. S'agissant des entreprises qui commettent des délits environnementaux, le KCS mènera en particulier des enquêtes de grande envergure sur leurs opérations de change et sur leur implication dans d'autres transactions transfrontalières illicites ou dans le crime organisé, par exemple le blanchiment d'argent et le détournement de bénéfices illégaux au profit d'organisations terroristes; le KCS suivra également



leur flux de trésorerie jusqu'à ses origines, si nécessaire.

- Ajouter des produits exportés et importés à risque, potentiellement dangereux pour l'environnement, sur la liste des produits qui doivent être obligatoirement soumis à l'approbation des agences gouvernementales compétentes pour la déclaration d'importation ou d'exportation. À long terme, cette liste comprendra également les motos, les déchets sous forme de fibres, les déchets domestiques, etc.
- Poursuivre ses efforts visant à stimuler l'échange de renseignements entre les na-

tions sur les délits environnementaux. Lors de la réunion tripartite des Directeurs généraux des Administrations douanières de Chine, du Japon et de Corée en novembre dernier, Yongsuk Hur, Directeur général du KCS, a évoqué la nécessité d'un échange trilatéral de renseignements sur le commerce illicite de produits dangereux pour l'environnement et a proposé d'accélérer les procédures de dédouanement pour les produits respectueux de l'environnement.

Dans un premier temps, le KCS envisage, dans le cadre de son plan global, de mettre sur pied au cours du premier semestre 2009 une opération spéciale visant à réprimer le

commerce illicite de produits dangereux pour l'environnement et d'espèces animales et végétales menacées. Cette opération sera menée conjointement par les bureaux régionaux des douanes et le secteur privé concerné, sous la direction du siège national des douanes. Le KCS axera ses activités de lutte contre la fraude sur le contrôle de passagers et de conteneurs à haut risque, en provenance et à destination de l'Asie, pendant la période définie pour l'opération.

En savoir +
www.customs.go.kr

Une première : réunion conjointe des Correspondants nationaux des BRLR d'Afrique de l'Ouest et centrale !



de COCAIR. L'ensemble des services participants ont été unanimes sur le bénéfice tiré de la formation, bénéfice qui s'est ressenti pendant et surtout depuis l'opération.

La formation, élément clé de la modernisation des administrations douanières, est un élément fondamental du dispositif de renforcement des capacités des administrations, un moteur de dynamisme et d'efficacité des services douaniers.

A l'initiative du Directeur général des douanes du Gabon, Monsieur Onguinda Fridolin, la première réunion conjointe des Correspondants Nationaux (CN) des Bureaux Régionaux de Liaison chargés du Renseignement d'Afrique de l'Ouest et centrale s'est tenue à Libreville (Gabon) du 20 au 22 avril 2009. Cette réunion a été suivie d'une action de formation assurée par le Secrétariat de l'OMD sur les fonctionnalités de la base de données du CEN.

Plus d'une trentaine de délégués ont répondu présents à cette invitation. Ont également participé aux travaux à titre d'observateurs, le Directeur de l'Office central de lutte anti-drogue (OCLAD), représentant

l'OIPC INTERPOL au Gabon, ainsi qu'un représentant du Comité contre le terrorisme du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Lors de la cérémonie d'ouverture des travaux, le Secrétaire général de l'OMD, Kunio Mikiyama, a rappelé aux participants que le CEN et ses applications doivent être au centre de leurs activités quotidiennes.

Le succès de l'Opération COCAIR (voir OMD Actualités n° 58) pour laquelle d'ailleurs l'outil CEN de l'OMD a démontré une fois de plus ses performances, revient en partie à la session de formation pratique et opérationnelle mise en œuvre dans la phase préparatoire. C'est d'ailleurs ce qu'il est ressorti du débriefing

Le renforcement des capacités des services douaniers est donc déterminant pour améliorer efficacement les dispositifs opérationnels. Dans cet objectif, il a été envisagé d'avoir recours à des équipes cynophiles spécialisées dans la recherche des produits stupéfiants pour les prochaines opérations. Le Secrétariat de l'OMD mettra d'ailleurs tout en œuvre pour s'assurer le concours d'équipes cynophiles pour « COCAIR 2 ».

Un projet de création de Centre régional de dressage de chiens spécialisés dans la recherche de produits stupéfiants a été évoqué. Ce projet, concevable même si ambitieux, représente un véritable chal-

lenge pour la région d'Afrique de l'Ouest et centrale et constitue un grand pas en avant en termes de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre le trafic des drogues.

Le Secrétaire général a remis à M. Nanga, Directeur général des douanes du Sénégal et Vice-Président de la région Afrique de l'Ouest et centrale, un « avant projet » très détaillé de création d'un Centre régional de dressage de chiens à Dakar (Sénégal), projet soutenu par les douanes françaises.

La réunion s'est poursuivie avec la présentation des rapports d'activité des BRLR et des CN ainsi que de leurs plans d'action et plans stratégiques. Les représentants d'Interpol et des Nations Unies se sont ensuite exprimés sur la stratégie de lutte anti-drogue au Gabon, et d'une manière plus globale sur la lutte contre la criminalité transfrontalière. La nécessité d'une étroite collaboration notamment en matière de renseignement et d'une synergie des services douaniers, policiers et autres agences impliquées a été soulignée.

Deux ateliers ont été organisés sur des problématiques régionales : un projet d'instruction cadre sur le renseignement et l'expression des besoins en termes de fonctionnement des BRLR et CN.

Les participants ont fait le bilan des points évoqués au cours des trois jours de réunion, à savoir :

- le projet de création d'un Centre régional de dressage de chiens spécialisés dans la recherche de produits stupéfiants pour la région OMD de l'Afrique de l'Ouest et Centrale,
- la mise en œuvre d'une seconde opération COCAIR et du projet AIRCOP (voir encadré),
- les actions de formation (CEN, CENcomm, analyse des données du CEN, analyse de risque) à organiser au Centre Régional de Formation de Ouagadougou,
- l'adoption du projet d'Instruction cadre sur le renseignement,
- la mise en place d'une plateforme de communication et d'échanges d'informations entre les différentes organisations régionales de lutte contre la fraude par les BRLR,
- et enfin la poursuite du développement et de la mise en œuvre du nCEN par le Secrétariat de l'OMD.

Les participants ont conclu cette première réunion en prenant des recommandations en droite ligne du plan d'action conjoint des BRLR de la région, validé à Brazzaville (RC) lors de la 14^{ème} conférence des Directeurs généraux d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, les 17 et 18 avril 2009.

En savoir +
pierre.bertrand@wcoomd.org

Projet AIRCOP

Projet financé par la Commission Européenne, coordonné par l'ONUDC et mis en œuvre par l'OMD et Interpol en étroite collaboration avec les pays Membres de l'OMD de la région ainsi que les BRLR.

L'objectif du projet est d'améliorer les contrôles et la gestion aux frontières grâce au renforcement de la coopération entre services et des échanges et analyses plus efficaces des informations au travers du CENcomm pour l'OMD et I-24/7 pour les services de Police.

Ce projet envisage de mettre en place des groupes d'action mixtes spécialisés dans le ciblage et l'analyse de risques sur les aéroports internationaux d'Afrique. Il a vocation à s'ouvrir aux pays d'Amérique latine.



Le COMESA s'engage sur la voie d'une Union douanière

était conviée. Outre les représentants des Secrétariats du COMESA et de l'OMD, participaient à cette réunion des délégués du Kenya, de l'île Maurice, du Malawi, de l'Egypte et du Zimbabwe.

Le Secrétariat du COMESA (Common Market of Eastern and Southern Africa - Marché commun d'Afrique orientale et australe) a organisé une réunion régionale qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) du 19 au 23 janvier 2009, à laquelle l'OMD

Ed de Jong de la Direction des Affaires tarifaires et commerciales du Secrétariat de l'OMD a apporté son assistance pour que la nomenclature tarifaire commune du COMESA soit mise en conformité avec la version 2007 du Système harmonisé.

La nomenclature tarifaire commune du COMESA est l'une des mesures de facilitation du commerce, via la simplification et l'harmonisation des documents commerciaux et des procédures douanières, mises en place par les 19 Etats membres du COMESA. La prochaine étape dans la mise en œuvre de l'intégration régionale du COMESA est le lancement de son union douanière.

En savoir +
www.comesa.int



Le Secrétariat Général d'INTERPOL accueille depuis plusieurs années un agent des douanes, chargé de faire le lien entre les services de Police et douaniers, et notamment pour assurer la coordination entre INTERPOL et le Secrétariat de l'OMD dès lors qu'il s'agit de questions pouvant concerner la douane ou d'action conjointe Douane/Police.

Ce poste créé en 1998 est occupé, depuis le 1^{er} mars 1999, par un douanier allemand. Après Günther Abendroth et Juergen Hartlich, c'est au tour de Ruediger Klausmann d'occuper ces fonctions. OMD Actualités l'a rencontré pour en savoir un peu plus sur ses attributions au Secrétariat Général d'INTERPOL et sur son parcours professionnel.

OMD Actualités : Quelles sont été vos motivations pour rejoindre ce poste de Coordinateur Douane/Police au IPSG INTERPOL ?

Ruediger Klausmann : INTERPOL agit pour un monde plus sûr en facilitant la coopération policière transfrontalière et en soutenant et assistant toutes les organisations, toutes les autorités et tous les services qui ont pour mission de prévenir ou de lutter contre la criminalité internationale. Les administrations douanières possèdent beaucoup de connaissances spécifiques et disposent d'une expérience et de grandes capacités pour combattre le crime transfrontalier. Le meilleur moyen de lutter contre la criminalité transnationale est une coopération étroite et fructueuse entre la douane et la police. Ma mission est d'intensifier cette coopération, et c'est à la fois motivant et ambitieux, avec beaucoup de défis à relever.

O. A. : De quel service du Secrétariat général d'INTERPOL dépendez-vous ?

R. K. : Je suis affecté à la Direction de la Criminalité spécialisée et de l'Analyse. Cette Direction se subdivise en six Sous-directions : Drogue et Organisations criminelles, Criminalité financière et liée aux technologies de pointe, Sécurité publique et Terrorisme, Trafic d'êtres humains, Analyse criminelle et Lutte contre la corruption.

Un douanier en poste à INTERPOL

O. A. : Pourriez-vous nous préciser quelles sont exactement vos fonctions ?

R. K. : Je suis chargé de coordonner toutes les affaires communes entre la police et la douane, telles que les programmes de travail relatifs à la coopération avec l'OMD et ses BRLR ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, par exemple l'ONUDC et l'OLAF. Je suis aussi l'interlocuteur des pays membres d'INTERPOL qui ont besoin d'assistance et de conseils sur des questions douanières et, bien entendu, de toutes les administrations douanières qui nécessitent l'assistance et les conseils d'INTERPOL. Je suis chargé également d'élaborer des stratégies communes visant à renforcer la coopération entre des institutions et des organisations sur des questions de douane/police. Enfin et surtout, je dois prendre des initiatives sur des projets opérationnels et formations conjoints douane/police.

O. A. : Vous êtes douanier allemand. Quel a été votre parcours avant d'arriver à INTERPOL ?

R. K. : J'ai débuté en 1981 en tant qu'enquêteur auprès du Service allemand d'enquêtes douanières de Heidelberg. En 1986, je suis nommé au Bureau d'enquêtes douanières de Francfort sur le Main, où je traite principalement de cas de trafic de drogue. Après avoir travaillé quelques temps dans le groupe commun douane/police d'enquêtes financières, basé à Wiesbaden (BKA), je pars pour Cologne en 1993, à la Division de soutien opérationnel de l'Office allemand de criminologie douanière (Zollkriminalamt, ZKA). Dans la législation allemande, le service d'enquêtes douanières a beaucoup de pouvoirs. C'est au sein de cette Division de soutien opérationnel que j'exerce les fonctions de chef de section, chargé d'un ensemble d'affaires liées à des enquêtes judiciaires. Je représente les douanes allemandes (ZKA) notamment dans des groupes de travail internationaux sur les activités policières.

Mon expérience des opérations conjointes douane/police pendant toutes ces années m'a permis d'apprécier les résultats que l'on peut obtenir avec une bonne coopération entre ces deux entités.

Depuis cette période, je travaille en étroite relation avec des collègues au Secrétariat de l'OMD, notamment Norbert Steilen et Jochen Meyer, ce qui constitue pour moi un atout personnel dans mon travail sur la coopération INTERPOL/OMD.

O. A. : Quelles sont vos missions prioritaires pour l'année 2009 ?

R. K. : Mes missions prioritaires correspondent à certains domaines de criminalité prioritaires d'INTERPOL : sécurité publique et terrorisme, drogues et organisations criminelles et criminalité financière et liée aux technologies de pointe. Le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, la contrefaçon et la piraterie, la production illicite et la contrebande de cigarettes sont autant de préoccupations qui entrent dans le cadre de mes missions et sont d'un grand intérêt aussi pour les administrations douanières.

Toutefois, je souhaite proposer mon assistance en tant qu'interlocuteur pour toutes les questions de douane/police sur lesquelles INTERPOL et la douane collaborent. Je profite bien sûr de cet article pour faire savoir à l'ensemble de la communauté douanière que je suis là et que l'on peut s'adresser à moi en cas de besoin !

O. A. : Vous venez de prendre vos fonctions à Lyon. Connaissez-vous déjà la durée de votre mandat ?

R. K. : Mon détachement est prévu pour une période de trois ans, renouvelable pour un an. Venant de démarrer mon activité au Secrétariat d'INTERPOL, ma priorité est pour l'instant de m'installer ici et j'attends avec impatience de voir comment se déroulera mon travail. Pour le moment, je ne pense donc pas à ce qui se passera à mon retour en Allemagne.

En savoir +
www.interpol.int



Le modèle de données de l'OMD : un outil pour la facilitation des échanges

C'est au début du 21^{ème} siècle, lorsque la normalisation et la réduction du volume des données nécessaires aux opérations de commerce international sont apparues indispensables au groupe du G7 pour faciliter la circulation des marchandises aux frontières, que tout a commencé. Les éléments clés des échanges frontaliers sont indéniablement les renseignements et la documentation.

Pour que ces échanges entre services douaniers, opérateurs commerciaux, et autres services de réglementation aux frontières soient les plus efficaces possible, il fallait créer une plateforme commune d'échanges de données officielles permettant de partager entre tous les services compétents aux frontières les renseignements nécessaires à l'accomplissement des formalités d'arrivée, de départ, de transit, de dédouanement et de mainlevée des marchandises. Le Modèle de données est le résultat d'un effort continu d'harmonisation, de normalisation et de rationalisation qui s'est imposé à la communauté internationale au bénéfice de la fluidité des échanges commerciaux.

Le Groupe d'experts douaniers du G7 a ensuite transféré la gestion du Modèle de données à l'OMD pour élargir la révision et l'application des jeux de données à toutes les parties prenantes en y associant notamment les milieux commerciaux.

Afin de mieux comprendre l'objectif des travaux de cette équipe et les avancées de la Version 3, OMD Actualités a rencontré David Hunt (Australie) qui préside les réunions de ce groupe.

OMD Actualités : Quelles sont les principales différences entre les versions V.2 et V.3 du Modèle de données ?

David Hunt : Tout d'abord, la version 3 du Modèle de données intègre pour la première fois, de manière spécifique, des informations requises par d'autres services de contrôle pour établir les rapports qui leur sont demandés. Deuxièmement, la nouvelle version permet la délivrance de messages entre les gouvernements et le secteur privé et s'attache davantage à utiliser le langage XML (Extensible Markup Language). Désormais, le Modèle de données comprend également des données complémentaires à celles d'autres services de contrôle ou services partenaires sur des produits agricoles dangereux, ainsi qu'une couverture élargie du transit et des exigences d'enregistre-

ment via les formulaires FAL de l'Organisation maritime internationale (FAL-OMI).

Ce champ d'application peut paraître quelque peu restreint, mais les membres de l'Équipe de projet du Modèle de données estiment qu'en centrant moins le Modèle de données sur la douane, en y ajoutant d'autres données, nous avons permis à ce Modèle de répondre à un éventail beaucoup plus large d'exigences pour établir des rapports sur les contrôles transfrontaliers. Même si le sujet change, les données doivent toujours respecter un processus qui est globalement le même quel que soit le sujet.

O. A. : Dans quelle mesure le Modèle de données sera-t-il avantageux pour les administrations douanières, les services de contrôle aux frontières et le secteur privé ?

D. H. : Le Modèle de données fournit un ensemble de données et de structures de données qui peuvent être échangées entre les entreprises et les gouvernements. Les structures de données incitent les administrations à adopter des exigences communes sur l'établissement des rapports, ce qui simplifiera la tâche du secteur privé, permettra aux administrations douanières d'échanger plus facilement leurs données et favorisera l'interopérabilité.

Comme le Modèle de données a été développé pour s'aligner sur les structures de données du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU), il suscite l'intérêt d'une multitude d'associations industrielles et d'organismes de contrôle souhaitant aligner leurs

exigences en matière d'information sur le Modèle de données. Cela implique que l'enregistrement d'ensembles de données, de normes et de processus réduira naturellement les coûts générés par l'établissement de rapports de contrôle et, en même temps, améliorera la qualité des données figurant dans les rapports fournis aux services de contrôle. C'est donc une situation gagnante pour tous, aussi bien pour l'industrie que pour les services de contrôle.

O.A. : Quelle place a le Modèle de données dans le concept de « guichet unique » et, plus généralement, dans la « gestion coordonnée des frontières » ?

D. H. : Le Modèle de données est une sorte de langue électronique commune que l'on peut utiliser pour développer des systèmes permettant d'établir des rapports sur les contrôles aux frontières,

qu'il s'agisse de systèmes à guichet unique ou de systèmes indépendants.



David Hunt rejoint les douanes australiennes en 1983 à l'issue des premières admissions aux postes d'Assistant Officier des douanes. Ayant achevé sa formation, il a travaillé dans presque tous les domaines d'activités douanières avant de se consacrer depuis 1993 au développement, à la mise en œuvre et à la maintenance de systèmes de suivi de la réglementation douanière. Il représente l'Australie en tant que délégué lors des réunions de l'Équipe de Projet chargée du Modèle de données et du Sous-Comité de l'Informatique depuis 2005.

Une fois le Modèle de données installé, les administrations seront mieux à même d'échanger des informations car elles n'auront plus besoin de traduire les données échangées entre les administrations et d'autres services de contrôle. On peut se représenter le Mo-

dèle de données comme un jeu de construction. Une fois que l'on a réuni les éléments qui vont ensemble, on peut construire tout un tas d'édifices avec les mêmes pièces. Les éléments communs peuvent alors servir à développer les rapports nécessaires aux contrôles.

O.A. : Existe-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre de cette plate-forme commune d'échange de données ?

D. H. : Non. Il suffit que l'administration qui souhaite mettre en œuvre le Modèle de données adopte un ensemble d'éléments de données normalisés et garantisse ainsi que les applications de son système sont bien conformes aux définitions et aux structures de données du Modèle de données. Adopter le Modèle de données simplifie en quelque sorte la tâche de conception, nécessaire au développement de nouveaux systèmes. Les équipes de développement font ainsi des économies considérables dans la mesure où l'essentiel de l'analyse des exigences liées à l'établissement de rapports et aux

informations correspondantes est déjà réalisé, documenté et intégré dans le Modèle de données.

Le Modèle de données de l'OMD délivre des messages et des structures de données EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, l'économie et les transports) et XML, mais il repose sur des concepts informatiques et il est technologiquement neutre au niveau des données. Autrement dit, les structures de données et de rapports sont complètement indépendants de la technologie utilisée.

O.A. : Quelles sont, pour votre équipe, les prochaines étapes avant le lancement de la version 3 ?

D. H. : La version 3 a été approuvée par le Conseil et son déploiement devrait être terminé en fin d'année. Je suis persuadé que nous respecterons ce délai et je pense que la version définitive devrait sortir pour la réunion du Sous-Comité informatique de juin. L'essentiel des travaux de l'Équipe de projet chargée du Modèle de données est donc terminé.

Il reste à réaliser la présentation officielle et l'alignement du Modèle de données aux normes CEFACT/ONU, mais cette dernière étape se fera en grande partie sur papier, car l'Équipe de projet a toujours veillé à aligner le Modèle sur ces normes à chaque étape de développement.

O.A. : Que pensez-vous personnellement, en tant que Président de l'Équipe de projet, de la version 3 du Modèle de données ?

D. H. : Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de travailler sur le développement du Modèle de données avec une équipe aussi motivée et impliquée. La version 3 représente une évolution majeure du Modèle de données de l'OMD, dépassant les limites des rapports de douane. Cette version incarne la vision selon laquelle, pour échanger des données internationales, il faut viser le commerce dans sa globalité, plutôt que d'avoir plusieurs secteurs industriels travaillant seuls, chacun de leur côté.

Le fait que des organismes comme l'Union postale universelle, l'Association du transport aérien international, l'Organisation maritime internationale, etc., se rapprochent de l'OMD pour envisager un alignement est une consécration de l'approche engagée pour le développement de la version 3 du Modèle de données.

En savoir +
www.wcoomd.org



« Une modernisation des supports de diffusion des publications de l'OMD était devenue clairement indispensable ! »

La nouvelle version de la base de données du Système Harmonisé va être présentée en marge du prochain Conseil. C'est l'occasion de faire le point sur le vaste chantier de modernisation des publications de l'OMD lancé il y a maintenant un an, avec le nouveau Chef de l'Administration et du Personnel, Ray McDonagh.

OMD Actualités : Le Secrétariat va lancer officiellement, à l'occasion du Conseil de juin 2009, la nouvelle version de la base de données du Système Harmonisé en ligne et sous format CD Rom. Pour quelles raisons avez-vous décidé de sortir une nouvelle version et dans quel contexte cette nouvelle édition s'inscrit-elle ?

Ray McDonagh : Comme vous le savez, les nouvelles technologies de l'information ont des impacts dans tous les secteurs d'activité. Cela est évident dans le domaine de la diffusion de l'information médiatique, juridique et réglementaire, dont la part numérique supplante désormais la part imprimée. Or,

nous avons constaté que ce n'était pas le cas pour la diffusion de la base de données du Système harmonisé (SH), dont les versions électroniques sont encore peu utilisées par rapport aux supports papier. Nos analyses sur les causes de ce retard ont mis en exergue l'obsolescence des technologies, des

fonctionnalités comme de l'ergonomie de l'ancienne version électronique de la base de données, développée il y a maintenant plusieurs années. Il a donc fallu se rendre à l'évidence : notre CD Rom et notre site Internet ne répondaient plus aux attentes des Membres et du Public, et une modernisation des supports de diffusion était devenue clairement indispensable.

Nous avons ainsi mis en place, en collaboration avec la Direction de la Nomenclature et « GMD Publishing », notre prestataire de service en charge des Publications, un Comité de Pilotage chargé de remettre à niveau l'ensemble des moyens de production et de diffusion de nos Publications. Je tiens à ce titre à remercier vivement les équipes de la Direction de la Nomenclature qui se sont très fortement impliquées dans ce projet et ont rendu possible le lancement en un temps record de cette nouvelle version de la base de données du SH.

O. A. : Quels sont les apports de cette nouvelle version par rapport à l'ancienne ?

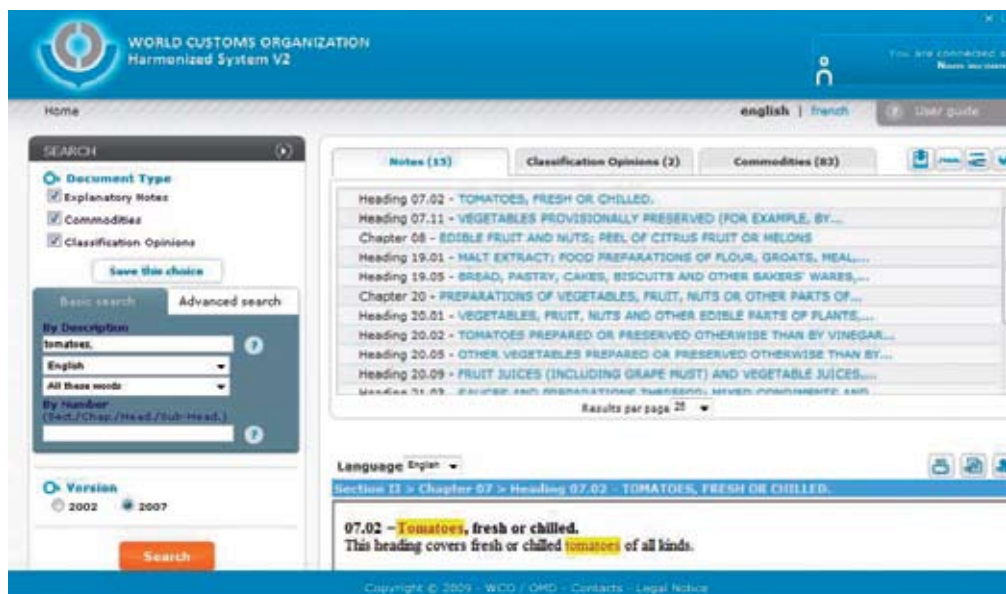
R. M. : La nouvelle application apporte entre autres trois changements essentiels. Tout d'abord, les possibilités de recherche dans l'ensemble du corpus de texte ont été considérablement augmentées grâce à la mise en place d'un moteur de recherche dit « linguistique ». Cela signifie que les particularités de chaque langue, comme les pluriels ou les synonymes par exemple, sont prises en compte pour une plus grande facilité d'utilisation. Ainsi, si l'utilisateur lance une recherche sur le mot « bonbon », le moteur de recherche renverra aussi aux textes dans lesquels apparaît le mot « sucrerie ».

O. A. Est-ce que vous envisagez de diffuser les données du Système Harmonisé sur des supports différents que le CD ROM et Internet ?

R. M. : Absolument. L'OMD reçoit régulièrement des demandes d'accès aux bases de données sur des formats très différents, tant des Membres que du public. Ainsi, les bases de données du SH vont être désormais disponibles sur de multiples nouveaux supports. Il va s'agir par exemple de supports tels que des clés USB. Mais, au-delà de ces supports « classiques », nous allons lancer une phase d'expérimentation concernant la mise à dispo-

O. A. : Est-ce que cette nouvelle application et ces nouveaux supports seront disponibles uniquement dans les deux langues officielles de l'OMD; le français et l'anglais ?

R. M. : Non, et c'est là une avancée majeure. Nous avons étendu la réflexion menée sur la mise à jour de la base de données du SH à l'ensemble de la chaîne de production des Publications. Nous avons ainsi souhaité offrir aux Membres la possibilité de disposer de nos infrastructures informatiques pour leur permettre de gérer les traductions des Notes Explicatives et leur mise à jour dans différentes langues. L'utilisation de la plateforme informatique de l'OMD (le Système éditorial) apportera aux Membres un gain de temps considérable et leur permettra de disposer des Notes Explicatives dans leur langue et sur tous les supports de diffusion qui seront mis en œuvre par le Secrétariat.



Nous sommes persuadés que cette nouvelle version, plus riche et plus simple d'utilisation recevra un accueil chaleureux de tous ses utilisateurs.

De plus, les fonctionnalités permettant de traiter les résultats obtenus ont été considérablement élargies. A titre d'exemple, l'utilisateur sera en mesure d'apposer des "post-it" personnels sur les résultats de ses requêtes (au niveau d'un chapitre, d'une section, d'une position, d'un Avis de Classement ou d'une Note Explicative), qu'il pourra conserver, lui permettant ainsi de mieux les exploiter. Enfin, tout en prenant soin de ne pas changer radicalement l'interface de navigation à laquelle certains utilisateurs se sont habitués, celle-ci a été entièrement revue afin d'apporter plus de confort et de simplicité d'utilisation.

sition des bases de données du SH sur des supports « mobiles » tels que les livres électroniques (« e-books ») ou les assistants personnels (PDA, Personal Digital Assistant) afin de répondre à des besoins d'utilisation nomade. Enfin, les données du Système Harmonisé seront aussi disponibles en consultation « Web service » offrant ainsi des possibilités d'accès aux bases de données du SH de l'OMD par divers portails d'informations douanières.

Le Secrétariat est fier de pouvoir d'ores et déjà vous annoncer la disponibilité prochaine de la base de données du SH en espagnol, en russe et en italien. Au moment où l'OMD travaille sur « la Douane au XXI^{ème} siècle » et notamment à l'utilisation des technologies nouvelles et d'outils performants, elle se devait de montrer l'exemple. Mission accomplie !

Une présentation de cette nouvelle base de données peut être consultée sur le site de l'OMD www.wcoomd.publications.org

L'AIEA, instance mondiale de coopération dans le domaine nucléaire

L'Agence internationale de l'énergie Atomique (AIEA), qui a son siège au Centre international de Vienne, Autriche, est l'instance mondiale de coopération nucléaire par excellence. Fondée en 1957, l'AIEA est une organisation intergouvernementale indépendante, placée sous l'égide des Nations Unies. Elle compte aujourd'hui 146 États membres.

Le travail de l'Agence repose sur trois missions majeures :

- Elle assiste les pays pour qu'ils favorisent l'utilisation pacifique des sciences et technologies nucléaires qui contribue à des objectifs de développement durable dans des secteurs comme l'énergie, la santé et l'agriculture.
- Elle sert d'Agence de vérification mondiale du nucléaire, veillant à ce que l'usage du matériel et des technologies nucléaires ne soit pas dévié à des fins militaires.
- Elle aide les pays à s'assurer que leur usage pacifique des technologies lié au nucléaire réponde aux objectifs de sûreté et de sécurité et que des mesures pour faire face à un éventuel accident nucléaire ou autre situation d'urgence soient prévues.

L'assistance apportée par l'AIEA sur la sûreté nucléaire permet aux États de s'acquitter des obligations qui leur sont imposées par les instruments juridiques internationaux auxquels ils ont adhéré, notamment les Résolutions 1373 et 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le programme de sûreté nucléaire de l'AIEA comporte notamment les priorités suivantes : évaluation des besoins des États en matière de sûreté nucléaire et gestion et coordination des informations relatives à la sûreté nucléaire; prévention d'actes malveillants et non autorisés en rapport avec des matières nucléaires et radioactives et les installations et transports s'y rapportant; repérage de tels actes et mesures visant à y remédier.

Concrètement, cette assistance peut prendre plusieurs formes. L'outil principal dont dispose l'Agence pour aider les États consiste en missions consultatives de sûreté nucléaire, d'évaluations et de visites techniques, permettant aux États d'évaluer leurs propres besoins en matière de sécurité nucléaire et de disposer d'une base pour élaborer des plans d'action visant à l'améliorer. Les besoins recensés lors de ces missions permettent ensuite à l'État de prendre des mesures seul, avec l'aide de l'Agence ou celle d'un partenaire dans le cadre d'une relation bilatérale.

Pour répondre de manière efficace de des menaces nucléaires et radiologiques, l'Agence a développé parallèlement des concepts et des procédures qui sont présentés lors de conférences internationales, formations, séminaires et ateliers, et dans les publications sur les principes de sûreté.

Dans le cadre de ces missions, l'Agence a établi des partenariats avec d'autres organisations internationales qui ont aussi des responsabilités dans le domaine de la sûreté nucléaire ce qui permet une utilisation efficace des ressources. Un tel partenariat existe avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) depuis la signature en 1998 d'un protocole d'accord établissant une coopération étroite entre les deux organisations, afin de lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres substances radioactives, et de faciliter l'échange d'informations entre les deux organisations. Ainsi, une formation commune AIEA/OMD intitulée « Cours sur la sûreté radiologique à l'intention des douanes » a été organisée en octobre 2004. L'OMD a contribué en particulier activement à l'élaboration et à la publication d'une série de guides techniques sur la sûreté nucléaire et de documentations techniques telles que « Prévention des mouvements fortuits et du trafic illicite de matières radioactives » (septembre 2002), « Détection de matières radioactives aux frontières »



IAEA
International Atomic Energy Agency

(septembre 2002) et « l'Intervention en cas de détection de mouvements fortuits ou de trafic illicite de matières radioactives » (septembre 2002).

Pour appliquer des mesures efficaces de sûreté nucléaire, il est nécessaire également de disposer d'équipements techniques appropriés, sur les sites nucléaires et aux frontières, pour pouvoir détecter les radiations sur les marchandises et les personnes. L'assistance apportée par l'AIEA aux États depuis la mise en place du programme de sûreté nucléaire en 2002 implique aussi la fourniture d'équipements techniques et modernisés, nécessaires en urgence, afin d'améliorer la sûreté des matériels nucléaires et autres radioactifs.

Depuis fin 2008, l'Agence a fourni plus de 2 600 équipements à 45 États d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine. Ces équipements améliorent les capacités de détection aux frontières et certains sont destinés à renforcer les systèmes de décompte et de contrôle des matières nucléaires, utilisés par les États. Il s'agit notamment des équipements suivants : moniteurs-portiques de détection de rayonnement, dispositifs d'identification de radionucléides,





détecteurs de rayonnement sur des personnes, détecteurs de neutrons, moniteurs portatifs de détection de rayonnement et mini-analyseurs multi-canaux. Il faut noter que le déploiement d'équipements de détection de rayonnement dans un pays s'accompagne toujours d'une phase de formation des utilisateurs sur le terrain, d'intégration

dans leur travail quotidien et d'une planification sur la durée, sans quoi les dispositifs même les plus coûteux ne serviraient à rien. C'est pourquoi l'Agence organise généralement en même temps la formation nécessaire à l'utilisation et à l'entretien des équipements.

Le prix de ce type d'équipement peut varier entre quelques centaines d'euros et plusieurs centaines de milliers d'euros, selon qu'il s'agit d'un équipement de base tel un détecteur de rayonnement sur des personnes, ou d'un moniteur-portatif complexe avec centre d'alarme. Pour l'approvisionnement de tels équipements, les ressources de l'AIEA

sont limitées par rapport à la demande grandissante d'assistance technique, qui risque d'augmenter encore avec l'éventuelle application du projet américain visant à contrôler au scanner, d'ici juillet 2012, 100% des conteneurs destinés aux Etats-Unis, avant leur arrivée dans le pays. Il existe donc un besoin urgent de s'associer à d'autres programmes d'assistance internationaux ou bilatéraux et à optimiser les ressources. Pour ce faire, l'AIEA a intensifié ses relations avec la Commission européenne et avec le programme américain « Second Line of Defence », afin d'assurer la complémentarité de leurs approches. Le plus difficile sera d'harmoniser les différents systèmes pour assurer une parfaite transmission des données au sein d'un même pays.

En savoir +

www.NuclearSecurity@iaea.org
www.iaea.org/Publications/



Un recueil national des réglementations commerciales ... pour une application des réglementations et la fluidité du commerce

Les administrations douanières ont travaillé activement durant plus de deux décennies à l'amélioration du respect volontaire des réglementations douanières, essentiellement en facilitant l'accès à l'information réglementaire. Ces efforts ont-ils payés ? Peut-on en faire plus pour

favoriser le respect volontaire et, peut-être plus important encore, pour faciliter le commerce ?

Connaître oui, mais quoi ?

Opérateurs commerciaux et agents des douanes ont chacun besoin d'un accès

continu aux réglementations, les uns afin de s'y conformer, et les autres pour les faire respecter. Mais de quelle réglementation parle-t-on ? La réponse est simple : toutes les réglementations. Parallèlement à la douane, de nombreuses agences sont compétentes pour faire appliquer les lois émises des rè-

gles s'appliquant aux marchandises circulant par delà les frontières. Pour développer des échanges commerciaux efficacement, avoir seulement accès aux réglementations douanières n'est pas suffisant. Opérateurs commerciaux et représentants des douanes doivent tous deux connaître les règles émises par les autres agences ainsi que les mesures tarifaires et non tarifaires. Afin de faciliter le commerce et d'améliorer le respect volontaire de la réglementation, la communauté douanière doit voir au-delà des solutions isolées et fragmentaires et adopter une approche holistique et coordonnée qui implique toutes les agences ayant une compétence douanière.

Ce qu'en pensent les milieux commerciaux

Lors de la Conférence de l'OMD sur la TI de Marrakech en avril 2009, Nathan Associates Inc. a interrogé 66 experts internationaux venant de 44 pays - des représentants de la douane, d'autres agences gouvernementales, et le secteur privé - afin d'en apprendre davantage sur leur expérience en matière de recherche et d'acquisition d'informations réglementaires.

Que nous ont-ils dit ? Les pays disposent en moyenne de 17 agences compétentes à la frontière, et cela prend 16 heures pour trouver les mesures tarifaires et non tarifaires et les réglementations s'appliquant à l'importation d'un produit relevant d'une seule ligne tarifaire. Les personnes interrogées ont affirmé être sûres seulement à 50% que leur recherche leur permettrait d'identifier toutes leurs obligations, et pratiquement tous - 97% - voudraient disposer d'un « recueil national des réglementations » dans leur pays. Les résultats de l'enquête révèlent seulement la partie visible de l'iceberg sur l'impact que

les administrations douanières peuvent avoir sur la facilitation du commerce en organisant et en gérant mieux les réglementations de toutes les agences.

Une solution holistique pour faciliter le commerce et développer la confiance

Comparons l'expérience des personnes interrogées avec celle des importateurs en Jordanie. Là-bas, 59 agences sont compétentes à la frontière. Cependant trouver les mesures tarifaires et non tarifaires s'appliquant à l'importation d'un produit ne comportant qu'une seule ligne tarifaire prend seulement une minute. Il faut 5 minutes pour extraire les réglementations en vigueur - l'on peut être pratiquement certain d'avoir identifié toutes ses obligations. Ce qui fait la différence en Jordanie, c'est l'existence d'un recueil national des réglementations commerciales, le « Comprehensive Integrated Tariff System (CITS) ».

« L'existence d'un recueil national des réglementations peut rendre les processus commerciaux beaucoup plus efficace »

Les réglementations s'appliquant aux frontières en Jordanie peuvent être localisées et extraites rapidement et avec confiance grâce au système CITS. Développé et installé via un projet financé par USAID, le système fournit via Internet un accès aux informations réglementaires transfrontalières. Le logiciel a été créé par une entreprise jordanienne qui a perfectionné et modernisé l'outil à des fins commerciales. Ce logiciel va définir des nouvelles normes pour se conformer avec l'Article X de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Mise en œuvre et bénéfices

Le contraste entre l'expérience jordanienne et celle des personnes que nous avons interrogées montre que l'existence d'un recueil national des réglementations peut rendre les processus commerciaux beaucoup plus efficaces - en terme de gain de temps, de réduction des erreurs, et de construction d'un climat de confiance - en fournissant un accès rapide et fiable aux réglementations, mesures tarifaires et non tarifaires applicables à tous les biens traversant les frontières. Fiabilité et confiance sont encore renforcées quand ce recueil se base sur l'Internet, quand les règles le composant sont définitives et contraignantes légalement. Cela signifie que le recueil doit appartenir et être géré par le gouvernement et que ce dernier assure la fiabilité et l'exactitude de ses informations.

Comment développer un tel recueil ? Tout d'abord, comme le montre le cas jordanien, un projet de cette magnitude doit avoir un leader de haut niveau qui puisse s'assurer du financement et mobiliser d'autres ressources, notamment la volonté politique. Ensuite, la douane devrait prendre la tête du processus de mise en œuvre, de la gestion et de la maintenance du recueil étant donné qu'elle classe déjà les marchandises et interprète les réglementations des autres agences pour ce classement tarifaire. De plus, pour garantir le contrôle des dépenses, il est conseillé de tirer les leçons apprises lors du projet CITS en Jordanie et d'envisager l'utilisation d'un logiciel commercial afin d'éviter le dilemme « acheter versus construire » que pose tout projet lié à la technologie de l'information. Enfin, la gestion des changements institutionnels et l'installation technique devrait être intégrés pour garantir la mise en œuvre efficace d'un nouveau système qui est beaucoup plus qu'une solution TI.

Qui sont les bénéficiaires finaux d'un accès rapide et fiable aux règles légales ? La douane, les autres agences, et les opérateurs commerciaux - importateurs, exportateurs, courtiers, etc. - et in fine le consommateur. Quel est l'avantage ultime ? Des règles qui sont appliquées correctement et des échanges facilités.



Walter Hekala est Principal Associate, Trade and Investment, à Nathan Associates Inc. Depuis qu'il a quitté la douane américaine en 1997 après une carrière réussie, il a contribué à des projets financés par des bailleurs de fonds, dont un travail de terrain en tant que chef de projet ou de programme. Walter est un Chef de Projet Professionnel certifié - Project Management Professional (PMP) - et un Auditeur Qualité Certifié - Certified Quality Auditor (CQA). Parmi ses projets innovants figure le développement du premier Comprehensive Integrated Tariff System

(CITS) et la gestion d'une réforme de la gestion des frontières holistique à travers d'un Groupe de travail multi-agences sur la gestion des frontières. Walter a aussi assisté les administrations douanières à la mise en œuvre de programmes sur l'intégrité publique alignés sur les normes de la Convention de Kyoto révisée et du SAFE.

En savoir plus
whekala@nathaninc.com

6^{ème} Conférence mondiale sur la sécurité

En partenariat avec l'Italie, qui préside le G8 en 2009, et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'EastWest Institute a accueilli la Sixième conférence mondiale sur la sécurité les 18 et 19 février 2009, au siège de l'OMD à Bruxelles. Cet événement était organisé autour du thème : « De la lutte mondiale contre le terrorisme à la sécurité commune et à une action conjointe. ».

Des communautés en péril

Dans le monde entier, la menace du terrorisme et l'intensification de la mondialisation refondent la nature fondamentale du risque et la réponse à donner. Les gouvernements, responsables de l'intégrité et de la sécurité des frontières, sont aujourd'hui confrontés à une situation de plus en plus complexe pour mener à bien leur mission.

«Une meilleure coordination du renseignement est essentielle pour répondre au défi de la sécurité», a déclaré Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD, dans son allocution d'ouverture. Il a insisté sur la nécessité de créer un réseau planétaire basé sur des normes mondiales et sur l'instauration d'une collaboration en temps réel entre autorités douanières et entre douanes et secteur privé. Il a également souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre toutes les agences ayant des responsabilités dans la gestion des frontières.

Pendant la conférence, deux ateliers ont été consacrés spécifiquement à des questions douanières, à savoir la législation américaine sur le contrôle au scanner de 100 % des conteneurs à destination des Etats-Unis et la contrefaçon comme moyen de financement du terrorisme. Les grandes lignes de ces discussions sont présentées ci-dessous.

Une aiguille dans une botte de foin

Dans le cadre d'un atelier sur la loi américaine exigeant un contrôle au scanner de 100 % des conteneurs à destination des Etats-Unis préalablement à leur départ, des représentants de la Commission européenne (CE), du Bureau

américain des douanes et de la protection des frontières (CBP), des industries technologiques et de l'OMD ont discuté de l'efficacité de cette mesure qui vise à renforcer la sécurité, ainsi que de son impact économique. «Le 11 septembre a changé le monde de la douane» a déclaré David Dolan attaché du CBP, ajoutant que la mission prioritaire du CBP était de protéger le pays contre les terroristes, à cette principale motivation s'ajoutant le double objectif de la sécurité et de la facilitation des échanges.

« Cette conférence confirme que pour lutter contre le terrorisme il faut s'appuyer sur la coopération internationale et sur la coordination des politiques dans ce domaine... »

Le représentant de la CE a reconnu que la sécurité des conteneurs était devenue un impératif, ajoutant cependant : «cette conférence confirme que pour lutter contre le terrorisme il faut s'appuyer sur la coopération internationale et sur la coordination des politiques dans ce domaine ; en revanche, nous n'avons pas besoin de décisions unilatérales comme la loi sur le contrôle au scanner de 100 % des conteneurs, qui perturbe la coopération et est contraire aux intérêts de tous les partenaires». Il a également rappelé que la Commission européenne s'intéressait de près aux idées nouvelles lancées aux États-Unis et ailleurs comme alternatives au contrôle au scanner de 100 %. La CE serait prête selon lui, sur la base d'un concept de gestion des risques à différents niveaux, à examiner une demande des États-Unis de renforcer la coopération bilatérale en matière de sécurité afin de repérer plus efficacement les risques et notamment à renforcer les capacités d'un certain nombre de ports.

Le Secrétariat de l'OMD a fait part des préoccupations de la communauté douanière à propos de cette loi et a déclaré : «compte tenu de l'arrivée de la nouvelle administration américaine, nous envi-



sageons de poursuivre notre politique d'engagement constructif dans l'espoir de convaincre les autorités américaines que l'approche basée sur la gestion du risque peut apporter aux États-Unis la sécurité demandée sans ralentir le commerce international.»

Les participants à cet atelier ont ensuite analysé les raisons sous-jacentes à la création de cette loi. Stephen Flynn, chercheur au «Council of Foreign Relations» et ancien conseiller politique principal en matière de sécurité intérieure pour l'équipe présidentielle de transition, a déclaré «le Président Obama a beaucoup à faire et ne s'engagera vraisemblablement pas dans une lutte contre cette initiative qui a reçu l'appui du Congrès contrôlé par les démocrates.» Selon lui, «il y a peu de chances que les sénateurs rejettent une loi à laquelle ils ont apporté un important soutien.»

Les infractions en matière de DPI font des victimes

Le second atelier était consacré à la contrefaçon comme outil de financement du terrorisme. La raison pour laquelle les organisations terroristes se tournent vers la contrefaçon pour financer leurs activités est simple ont expliqué les intervenants : dans ce secteur, les échanges commerciaux se font rapidement et facilement et les bénéfices dégagés par la vente de produits contrefaits sont largement supérieurs à ceux d'autres produits illicites. Bien qu'il soit prouvé que le crime organisé, y compris les cartels de la drogue en Amérique centrale et en Amérique latine, s'est tourné vers le commerce de marchandises contrefaites, on dispose de peu de renseignements précis qui confirment que le commerce de produits contrefaits contribue au terrorisme



international. Les membres du panel, représentant des autorités douanières et des titulaires de droits, ont préféré utiliser le terme de «criminels» utilisant le commerce de contrefaçons pour financer leurs activités, plutôt que de terroristes.

En effet, la plupart des études se limitent à des preuves anecdotiques pour établir des liens entre terrorisme et contrefaçon ; c'est le cas, par exemple, de la saisie en 2004 par Interpol de plaquettes de freins d'origine allemande, pour une valeur de 1,2 million de US\$, à propos de laquelle des enquêtes ultérieures ont révélé que les bénéficiaires étaient réservés pour soutenir le Hezbollah, l'organisation terroriste libanaise. Un certain nombre d'actes terroristes spécifiques semble également avoir été financé par le commerce de produits contrefaits. Le FBI a rassemblé des éléments prouvant que les terroristes qui ont attaqué le World Trade Center en 1993 finançaient leurs activités

en vendant des textiles contrefaits dans un magasin de Broadway à New York. Trois ans plus tard, le FBI saisissait 100 000 produits contrefaits fabriqués pour être vendus lors des Jeux olympiques d'été. Cette opération finançait une organisation dirigée par Sheik Omar Abdel Rahman qui fut plus tard condamné à 240 années de prison pour avoir attaqué des lieux historiques à New York. Interpol a découvert que les rebelles tchétoches finançaient leurs opérations par la vente de CD piratés et qu'en Irlande du nord, des groupes paramilitaires finançaient leurs opérations en contrefaisant des DVD. Même Al Qaida a été lié à la contrefaçon en vendant de faux parfums et shampoings. D'après la police de New York, la vente de CD piratés a permis de financer en 2004 l'attaque d'un train à Madrid, qui a causé la mort de 191 personnes.

«La crise économique actuelle favorise l'augmentation de la contrebande» a fait

remarquer un orateur, tandis qu'un représentant du secteur privé expliquait : «mon entreprise est touchée par la récession et nous avons licencié des contractants. Nous sommes préoccupés par l'idée que certains soient tentés de fabriquer des produits contrefaits pour survivre.»

Tous les orateurs ont demandé aux gouvernements d'intensifier leur coopération, de mieux partager les informations, et de considérer les infractions en matière de propriété intellectuelle comme un crime en soi. «Nous pourrions alors espérer en tirer un avantage supplémentaire : une diminution des cas d'actes terroristes financés par le commerce de produits contrefaits», ont-ils conclu.

En savoir +
www.ewi.info

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les passeurs de fonds illicites

Le blanchiment d'argent n'est pas un délit isolé : le phénomène s'entremêle à d'autres types d'infractions et d'activités criminelles telles que le trafic de stupéfiants, d'armes, de véhicules volés, d'objets d'art, de marchandises contrefaites, la fraude fiscale, les abus de biens sociaux...

Pour lutter contre cette criminalité transnationale, la confiscation du patrimoine reste l'arme la plus efficace. Or la chose est loin d'être aisée. Dans le sillage de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, les syndicats du crime organisé et des individus entreprenants tirent profit de l'ouverture des frontières, de la privatisation, des zones de libre échange, de la faiblesse de certains Etats, de l'existence de banques offshore, des transferts financiers

électroniques et des techniques bancaires de l'âge cybernétique pour blanchir chaque jour les profits tirés de ces trafics.

L'impact du blanchiment de l'argent sur l'économie est multiple : des politiques erronées procédant de fausses mesures statistiques ; des taux de change et d'intérêt instables ; des déclarations de revenu frauduleuses qui perturbent la levée des impôts et la répartition des dépenses publiques ; la concurrence déloyale d'entreprises écrans n'ayant aucun problème de financement à l'encontre d'entreprises au financement légal ; etc.

La communauté internationale s'accorde à dire qu'un effort multilatéral coordonné (échange d'informations, réglementations uniformes, etc.) est nécessaire pour com-

battre le blanchiment d'argent et notamment les risques que représentent les systèmes de remises de fonds alternatives. Parmi ces systèmes de transfert illicite d'argent, la pratique dite des «passeurs de fonds», en d'autres termes des personnes qui transportent de l'argent liquide, reste d'actualité.

C'est plus particulièrement sur cette pratique que se sont penchés les participants à la deuxième Conférence internationale sur les passeurs de fonds organisée conjointement par l'OMD et Interpol, qui a rassemblé des représentants de la douane, des Unités de renseignements financiers, des autorités policières et autres services compétents de lutte contre la fraude à Bruxelles du 27 au 30 avril 2009.

Identification des lacunes

Les efforts visant à lutter contre le blanchiment de capitaux sont inscrits dans différents instruments internationaux : résolutions, conventions, traités et autres. En la matière, le Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a produit ce qui est connu sous le nom de Recommandations 40+9 et a adopté en octobre 2004 la Recommandation spéciale IX sur les passeurs de fonds.

Ces recommandations ont été suivies en février 2005, d'un document du GAFI sur les meilleures pratiques internationales qui demandent spécifiquement aux pays de prendre des mesures pour détecter le transport physique transfrontalier de monnaies et des instruments de paiements au porteur, y compris un système de déclaration ou d'autres obligations déclaratives.

La conférence a été l'occasion pour le Secrétariat de l'OMD de présenter son analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Recommandation spéciale IX sur les passeurs de fonds compte tenu de 59 rapports d'évaluation mutuelle établis par les Membres de l'OMD.

Parmi les enjeux communs et les lacunes identifiées figurent : un nombre trop réduit de fonctionnaires chargés de la prévention et de la répression de cette criminalité ; une faible utilisation des moyens et méthodes techniques de police ; scientifiques et sciences forensiques, une formation spécifique encore trop souvent embryonnaire dans bon nombre de pays ; des législations nationales pas toujours compatibles ; et des sanctions – financières et/ou pénales (saisies et confiscations, emprisonnements, amendes) encore trop timorées dans bien des pays.

Quelles mesures prendre face à un vide juridique ? Comment mettre en place un système de déclaration concernant les espèces ? Quelles techniques d'interrogatoires pour prouver l'origine de l'argent ? Comment préserver l'intégrité des saisies ? Comment développer une stratégie et une analyse de risque ? Comment gérer les informateurs ? Les réponses à ces questions concrètes ont été apportées par des experts, différentes études de cas et bonnes pratiques étant présentées pour

permettre aux participants de développer des connaissances pratiques utiles à l'amélioration des contrôles et enquêtes.

Partager l'information

Parmi les enjeux identifiés, la coopération entre services compétents au niveau national et entre ces services au niveau international a été soulignée. La coopération est en effet cruciale dans les opérations d'interception et dans le déroulement des enquêtes qui s'ensuivent, notamment pour déterminer l'origine de l'argent et sa nature et dérouler un fil souvent complexe.

Interpol a rappelé que la coopération entre services de police au niveau mondial peut être facilitée par les Bureaux centraux nationaux d'Interpol (BCN) qui sont en contacts directs avec le siège d'Interpol et les NCB situés dans les autres pays.

L'OMD quand à elle, met à la disposition de ses Membres plusieurs instrument d'assistance mutuelle pour l'échange d'informations et de renseignements, notamment le Modèle d'accord bilatéral type en matière d'assistance mutuelle administrative.

Les intervenants ont également appelé les services anti-fraude à, à la fois, nourrir et utiliser les bases de données mises au point par l'OMD et Interpol pour faciliter l'accès et le partage de renseignements.

Le système mondial de communication policière sécurisé d'INTERPOL, I-24/7, auquel chaque BCN est raccordé, permet d'échanger des informations essentielles sur des malfaiteurs et des activités illicites, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Grâce à I-24/7, les BCN peuvent faire des recherches et des recoupements en accé-

lant directement à des bases de données contenant notamment des informations sur des terroristes présumés, des personnes recherchées, des empreintes digitales et des documents de voyage perdus ou volés. Ces différents outils donnent aux fonctionnaires chargés de l'application de la loi un accès instantané à des données potentiellement importantes, facilitant en cela les enquêtes criminelles.

Bien que I-24/7 soit dans un premier temps installé dans les BCN, chaque pays membres d'INTERPOL peut élargir l'accès à ce réseau aux autres organismes nationaux chargés de l'application de la loi tels que la police des frontières, la douane, les services de l'immigration, etc.

Le système mondial de recueil de données et d'informations à des fins de renseignements de l'OMD, le CEN, offre lui la possibilité d'échanger et de diffuser des informations relatives aux infractions douanières, de manière fiable et sûre avec un accès direct 24H/24. Les administrations peuvent émettre des alertes, partager des analyses, photos et documentation sur un trafic ou une saisie. L'analyse des caractéristiques des saisies de devises rapportées dans le CEN peut permettre de développer des profils de risque. Ainsi, grâce aux données rapportées, le Bureau Régional de Liaison chargés du Renseignement de l'Europe occidentale de l'OMD met au point depuis quelques années un rapport d'analyse du phénomène dans la région appelé « Sezam » avec l'objectif d'identifier les routes empruntées par les passeurs et d'établir des critères de risques.

De plus, l'OMD fournit à ses Membres un système de messagerie sécurisé spécialement conçu pour les opérations transfrontières, connu sous le nom de CENcomm. Le système est ouvert à la participation d'autres services que la douane au bon vouloir du pays organisateur. Encourageant les participants à utiliser cet outil, un intervenant a présenté les résultats et les leçons tirées de l'Opération de contrôles renforcés anti-blanchiment baptisée "Athena", qui a associé 28 pays en septembre 2008.

La fin du «cash»

Les activités criminelles s'adaptent vite aux nouvelles réalités et le secteur des services





financiers via l'Internet en pleine expansion peut également apparaître comme une opportunité pour les blanchisseurs.

Ainsi, a expliqué un intervenant, l'utilisation des cartes de paiement prépayées en lieu d'argent liquide des passeurs de fonds pose des multiples problèmes. Indépendantes de tout compte bancaire, s'achetant dans des points de vente de produits non financiers, anonymes, facilement transportables, échangeables, ces cartes constituent une opportunité pour les criminels. Face à ce phénomène, une prise de conscience, un partenariat avec les institutions commerciales impliquées et une réglementation doivent être développés.

Faire entendre la voix des experts

En conclusion, les conférenciers ont appelé tous les pays à participer activement à la lutte contre les passeurs de fonds en formant le personnel des différents ser-

vices impliqués, notamment la douane et la police. C'est seulement en améliorant l'expertise de ses agents, que les services de lutte contre la fraude pourront combattre efficacement ce fléau et répondre aux vulnérabilités exploitées par les criminels.

Les participants ont également encouragé les représentants des services de terrain à s'impliquer dans les travaux du GAFI en s'assurant qu'ils sont représentés au sein de leur délégation nationale.

A l'issue de la conférence, des recommandations ont été rédigées à l'intention des membres de l'OMD et d'Interpol. Ces recommandations ainsi que les présentations des intervenants sont disponibles sur le site membres de l'OMD.

En savoir +
www.wcoomd.org

Climbing Mountains or Implementing a **Global Customs Solution**

Both are made **much easier with the right tools**



Innovative Customs Software for Foreign Trade
 Implemented successfully in over 35 countries worldwide



Un guichet unique pour les échanges internationaux



Près de 600 représentants de la douane, d'autres services de contrôle aux frontières et du secteur privé se sont retrouvés à Marrakech (Maroc) du 22 au 24 avril 2009 à l'occasion de la Conférence annuelle de l'OMD sur la TI, consacrée cette année au guichet unique dans les échanges internationaux. La Conférence s'est penchée également sur les avantages découlant de tels systèmes.

L'idée d'un guichet unique circule depuis de nombreuses années, mais les opinions divergent sur ce que cela signifie exactement, sur son mode de fonctionnement et sur le rôle central éventuel que pourrait jouer la douane. Parmi ces incertitudes, certains points fondamentaux font toutefois l'unanimité :

- Le guichet unique concerne avant tout la facilitation des échanges et, de ce point de vue, il s'intègre parfaitement dans la réflexion stratégique de l'OMD telle qu'elle s'exprime dans l'évolution actuelle du Cadre de normes SAFE et du document sur la douane au 21^{ème} siècle.
- C'est une activité purement gouvernementale, qui nécessite un solide soutien politique aux plus hauts niveaux.
- Le guichet unique requiert un engagement à long terme, avec des ressources appropriées, mises à disposition par l'ensemble des parties prenantes, tous secteurs confondus.

Il existe dans les milieux commerciaux de nombreux concepts et idées s'apparen-

tant au guichet unique : systèmes d'interlocuteur unique, portails, systèmes de communautés portuaires, etc. Tous ces principes sont très proches du concept de guichet unique, mais les parties prenantes sont unanimes : il faut une définition commune. A Marrakech, plusieurs intervenants ont cité la Recommandation n° 33 des Nations Unies,

laquelle donne une définition du guichet unique, mondialement reconnue à très haut niveau. L'OMD a adopté cette définition pour élaborer ses propres instruments, notamment le modèle de données et les directives sur l'harmonisation des données.

Il a été reconnu de manière universelle que, comme dans le cas plus général de la facilitation des échanges, le guichet unique ne pourra pas fonctionner sans la coopération et la collaboration de l'ensemble des parties prenantes, en particulier du secteur public et du secteur privé. Si la collaboration est certes importante, il convient toutefois d'aborder les avantages qu'elle peut procurer, car les milieux commerciaux ne seront pas prêts à changer les procédures ou les systèmes uniquement parce que c'est une bonne idée : il faudra présenter et, dans l'idéal, prouver des résultats tangibles pour s'assurer que

l'industrie adopte le concept de guichet unique.

Les délégués présents à Marrakech ont entendu de nombreux intervenants parler des avantages du guichet unique pour les gouvernements et pour les entreprises, surtout sur les aspects suivants :

- réduction du poids des réglementations grâce à une communication optimale des informations et à la réutilisation des données;
- traitement intégré au sein des gouvernements entraînant une plus grande capacité de prévision;
- amélioration des contrôles grâce à une plus grande transparence et coordination au niveau des gouvernements.

Toutes les personnes présentes à Marrakech ont bénéficié, grâce à cet événement, d'une occasion exceptionnelle de discuter du guichet unique, que ce soit pendant la session plénière de la Conférence, sur les stands de l'exposition et surtout au cours des conversations informelles entamées ici et là. Tous s'accordent pour dire que si ce sujet demeure complexe, des événements comme celui-ci lèvent néanmoins beaucoup d'incertitudes et permettent à tous d'y voir plus clair.

En savoir +
www.wcoomd.org



Les avantages du guichet unique : point de vue d'un représentant du secteur privé

Le guichet unique s'avérera avantageux s'il répond à un certain nombre de critères primordiaux. Outre une gestion rigoureuse des programmes, une solide structure de gouvernance et des

ressources financières disponibles à long terme, plusieurs aspects ont été soulevés et considérés comme critiques pour que les projets de guichet unique puissent procurer des avantages.

Les gouvernements devront prévoir une assistance de haut niveau et prendre des mesures pour rassembler les différents organismes concernés et surmonter la résistance à tout changement potentiel. Tous les organismes gouvernementaux participants devront définir clairement une ligne d'action pangouvernementale ainsi que les services à fournir dans le cadre du guichet unique, par exemple : interlocuteur unique, réponse unique, mainlevée unique, etc. Les autorités compétentes devront élaborer des processus communs et partagés : gestion des risques, dédouanement et gestion des performances basée sur des indicateurs clés de performances communs. Et surtout,

les gouvernements devront consulter les utilisateurs et s'entendre avec eux, notamment avec l'ensemble des acteurs du secteur privé, afin de recueillir leurs points de vue sur l'étendue et les fonctionnalités souhaitées du guichet unique.

Il est impératif de définir précisément les avantages du guichet unique et de savoir quelle sera leur importance et qui en profitera. Ainsi le secteur privé pourra justifier les investissements qu'il devra engager pour mettre à jour les systèmes existants ou pour en concevoir de nouveaux.

En savoir +
dietmar.jost@booz.com



Dietmar Jost, Associé principal, Booz & Company

Partenariat pour la recherche universitaire en matière douanière

Coorganisée par l'OMD et le Réseau universitaire international d'étude des questions douanières (INCU), la Conférence PICARD OMD 2009 se tiendra à San José (Costa Rica) du 28 à 30 septembre 2009.

Accueillie par l'Universidad de Costa Rica, la conférence portera cette année essentiellement sur les questions ci-après : activités de recherche universitaires actuelles et prévues particulièrement pertinentes pour la douane et

le commerce, notamment domaines d'intérêt pour la recherche identifiés lors de la Conférence PICARD 2008 ; incidence de la crise économique pour la douane et les entreprises internationales ; incidence des accords commerciaux régionaux pour la douane et les entreprises, et plus particulièrement de la prolifération de ces accords ; incidence de la protection de l'environnement pour la douane et les entreprises ; et les besoins actuels en matière de recherche et possibilités de satisfaire ces besoins.

L'un des principaux objectifs de la Conférence est de représenter la dimension mondiale de ces problématiques. Les exposés présentés devraient donc représenter des points de vue géographiques différents.

En savoir +
riitta.passi@wcoomd.org
www.wcoomd.org



Le cinquième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie

Le Congrès mondial qui devait se tenir à Cancun (Mexique), du 2 au 4 juin 2009, a été reporté compte tenu du risque sanitaire que pose le virus A (H1N1) dans la région. Il se tiendra du 1^{er} au 3 décembre 2009.

Les personnes intéressées sont invitées à

consulter régulièrement le site Internet officiel du Congrès pour plus d'informations à ce sujet.

En savoir +
www.ccapcongress.net
www.wcoomd.org

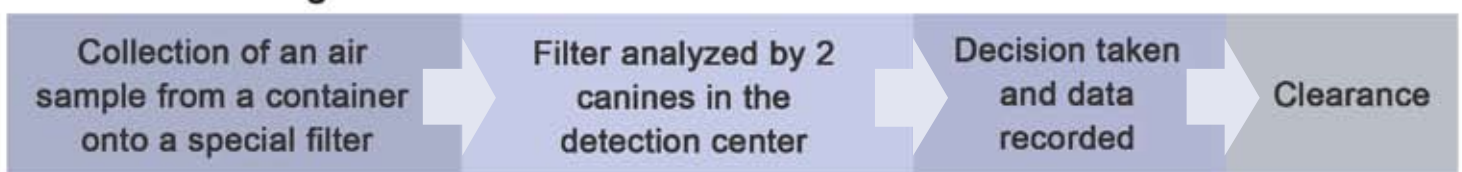




The RASCargO™ container screening system. Your perfect solution for fighting contraband smuggling.

- Highest throughput in cargo screening – up to 40 containers per hour
- Minimal process modifications
- High detection rates
- Turnkey, economical, simple implementation
- Can detect tobacco, drugs and other prohibited substances
- Utilizes containers' idle time – no need to move containers
- Embedded web-based process monitoring

Generic RASCargO™ Process:



FUTURE IN SIGHT

www.webbfontaine.com

TRADE**WORLD**MANAGER Portal® SINGLE WINDOW PORTAL FOR E-TRADE OPERATIONS

A complete Customs Software compatible with the WCO Framework of Standards and Data Model which automates all customs procedures

Full integration of electronic trade documents from Government Regulatory Agencies, Revenue Authorities to Economic Operators as part of the backbone of a National Single Window

GOVERNMENT**EXECUTIVE**VISION™ REAL-TIME MANAGEMENT INFORMATION TOOL

On-line charts on revenue trends and cargo dwell time, performance of Customs offices and staff appraisal, compliance status of brokers and importers

SMS or email alerts when sudden drop in revenue collection, high risk consignments or any user defined event, for Customs and Ministry of Finance executives

UNIVERSAL**RISK**MANAGEMENT MULTI-AGENCY RISK MANAGEMENT PLATFORM

Provides risk assessment and management capabilities to any electronic document including Port or Airport Manifest, Customs declaration, regulatory certificates

Risk engine built on auto-adaptive risk criteria mechanisms and Memory Based Reasoning



Turnkey bundled solutions:
Single Window transaction-rich portals, wide deployment of Telecommunication equipment, Capacity Building, Web design